

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 198, FÉVRIER-MARS 2017

Indispensable Fonction publique

Jeunesse : une enquête
qui bouscule les clichés

**Inégalités scolaires :
une question prioritaire**

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

17 Inégalités scolaires : une question prioritaire



5 Sécurité sociale Pour une reconquête de la Sécu



8 Table ronde FSU Le syndicalisme vu par la jeunesse



10 Loi égalité et citoyenneté : Une fonction publique plus à l'image de la société ?



13 États généraux de la formation La FSU porte ses exigences



15 Les enseignants face aux Risques Psychosociaux

24 Generation what : une enquête qui bouscule les clichés



28 Tourisme et culture font bon ménage



30 Rencontre avec Aurélien Lemonier

ÉDITO

Pas de temps à perdre !

La Justice tranchera sur « l'affaire Fillon » mais il est pour le moins indécent que certains ne s'étonnent pas du niveau des salaires perçus... et il est pour le moins insupportable que de plus ils osent donner des leçons : travailler plus, faire toujours plus d'efforts...

Pas surprenant si ces « affaires » détournent encore les citoyens de la politique et du vote. Pendant que nous assistons à ce spectacle lamentable, le débat d'idées ne se mène pas suffisamment. Pourtant les enjeux sont de taille et les programmes sont bien là. A droite, c'est le retour au non-remplacement d'un agent sur deux, l'augmentation du temps de travail, le contrat plutôt que le statut, les salaires au mérite, le retour aussi à une École ségrégative repliée sur les seuls prétendus « fondamentaux »... sans compter la remise en cause de la protection sociale. Quant au Front National, il continue de cultiver les peurs, la division et la xénophobie... Face à cela, à gauche, le débat tarde à faire émerger des projets bien identifiés.

Dans cette période, la FSU continue de porter ses propositions pour les agents pour obtenir des avancées. Et elle porte haut et fort son projet syndical de transformation sociale, y compris dans l'unité syndicale la plus large possible, pour redonner espoir et offrir de réelles perspectives à toutes et tous ! Il n'y a pas de temps à perdre.



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Grégory Bekhtari
Monique Daune,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Davos : une autre voix

Le Forum économique de Davos, qui réunit une fois par an l'élite économique et politique mondiale pour défendre une vision libérale de l'économie, semble cette année marqué par l'inquiétude. Le Brexit et l'élection de Trump ont ouvert une phase d'incertitudes dans un contexte de fort ralentissement du commerce mondial et de crise multiforme. L'ex vice-président démocrate Joe Biden y a appelé à sauver l'ordre libéral international. Mais les dirigeants syndicaux du monde entier présents à cette réunion ont voulu faire entendre une autre voix. À l'opposé des « responsables » politiques qui attisent la xénophobie, ils ont notamment demandé une hausse salariale dans le monde pour éviter la concentration de la richesse dans les mains de 1 % de la population, la fin de l'imposture des contrats d'emploi à court terme et « zéro heure », la fin de l'évasion fiscale et des mesures de transition juste pour une transformation industrielle en vue de combattre le changement climatique.

Paix en Palestine

L'ONU avance, Trump recule

La fin de l'année 2016 avait vu des perspectives d'avancée pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien. L'élection de Trump les menace.

Pour la première fois depuis 1979, le Conseil de sécurité de l'ONU avait adopté le 23 décembre une résolution exigeant l'« arrêt immédiat et complet des activités israéliennes de colonisation dans les territoires palestiniens occupés », y compris Jérusalem-Est. Cette résolution avait pu être votée grâce à l'abstention de la représentante des États-Unis, qui avaient jusque-là pour habitude d'opposer leur veto pour préserver leur alliance avec l'État d'Israël. Ce choix de l'abstention constituait un désaveu implicite de la politique d'expansion coloniale du premier ministre israélien B. Netanyahu. Par ailleurs, la Conférence pour la paix au Proche-Orient, organisée le 15 janvier à Paris, avait réaffirmé la reconnaissance de deux États comme seule issue



La Conférence pour la paix au Proche-Orient, organisée le 15 janvier à Paris, a réaffirmé la reconnaissance de deux États.

au conflit israélo-palestinien. Cependant, l'investiture de Trump à la présidence des États-Unis a complètement changé la donne. Ce dernier a promis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade américaine, ce qui revient à nier la possibilité de l'existence d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale. Fort de ce soutien, le gouver-

nement israélien n'a pas tardé à annoncer la poursuite de la colonisation, avec la construction de 2500 logements en Cisjordanie occupée et la programmation de celle de 11 000 logements à Jérusalem même. Face à cette politique inacceptable du fait accompli, pour obtenir une paix juste et durable, il faut poursuivre la campagne de Boycott Désinvestissement et Sanctions et exiger de l'Union Européenne qu'elle contraigne Israël à respecter le droit international. ♦

Grégory Bekhtari

« 263 millions d'enfants dans le monde privés d'éducation »

C'EST L'ACTU

Pourquoi une « Coalition Éducation » ?

Créée début 2015, la Coalition Éducation réunit aujourd'hui 14 organisations françaises de la société civile engagées dans un plaidoyer commun pour mobiliser les pouvoirs publics pour une aide à l'éducation renforcée, et alerter nos dirigeants comme l'opinion publique sur certains enjeux clefs, tels que récemment le phénomène grandissant de marchandisation de l'éducation.

Quelle place la France accorde-t-elle à l'aide à l'éducation dans les pays en développement ?

Ces dernières années, le discours des dirigeants français sur l'aide au développement a fait la part belle à l'éducation. Le dernier comité interministériel sur la coopération internationale et le développement, réuni en novembre 2016, a fait de l'éducation un enjeu prioritaire. Oui mais voilà, les engagements concrets ne sont pas à la hauteur des discours, et l'éducation reste, dans les faits, le parent pauvre de l'aide française au développement, alors que 263 millions d'enfants et de jeunes dans le monde sont encore privés d'éducation (Unesco 2015)

Sur quel levier faut-il agir ?

Les volumes de l'aide française à l'éducation – plus d'1,4 milliard € chaque année – masquent d'importants déséquilibres dans l'allocation des fonds. L'*Observatoire de l'aide publique française à l'éducation dans les pays en développement*, que la Coalition Éducation édite chaque année, révèle que moins de 20 % de cette aide est consacrée à l'éducation de base – qui correspond à l'éducation primaire et secondaire – quand plus de 70 % vont à l'éducation supérieure. La France consacre une trop faible part de son aide à soutenir les systèmes éducatifs des pays dits « prioritaires » d'Afrique subsaharienne, où la réponse aux besoins éducatifs est pourtant d'une urgence absolue. Pétition de la Coalition pour une aide à l'éducation française accrue accessible sur www.coalition-education.fr

Propos recueillis par Aline Becker



Héléne Ferrer, coordinatrice de la Coalition Éducation.

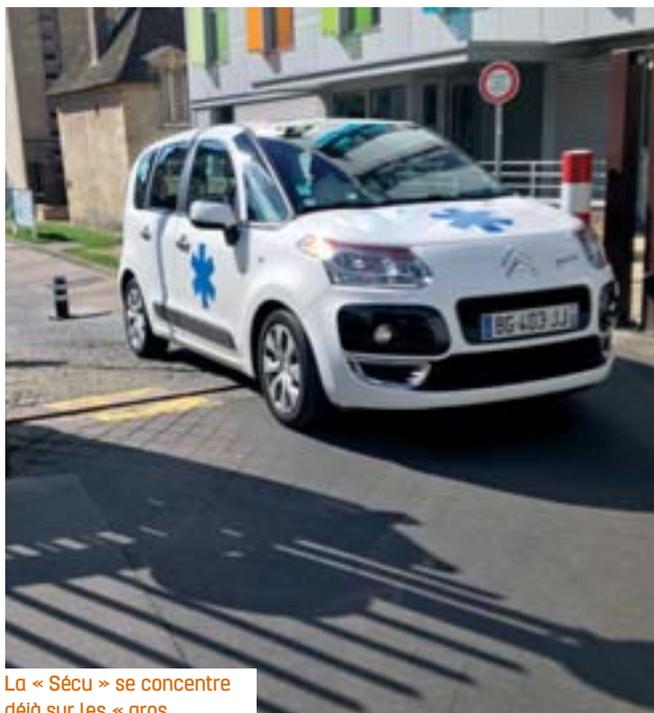
Sécurité sociale

Pour une reconquête de la Sécu

Le projet de François Fillon de concentrer les remboursements sur les maladies graves et de longue durée en renvoyant le reste aux complémentaires privées a au moins eu le mérite d'inviter la question du financement des dépenses de santé dans le débat des présidentielles.

La « Sécu » rembourse en moyenne aujourd'hui 75 % des frais de santé. Mais elle se concentre déjà sur les « gros risques » comme l'hôpital et les affections longue durée (ALD), respectivement pris en charge à 90 % et 100 %. Hors ALD, elle ne rembourse que 50 % des soins de ville, et encore moins pour l'optique, le dentaire, les audio-prothèses.

Les désengagements successifs, qu'aucun gouvernement n'a jamais remis en cause, ont augmenté le « reste à charge » des patients et rendu de plus en plus indispensable le recours à une assurance maladie complémentaire (AMC). Ils sont même entérinés par la loi du 14 juin 2013 qui a rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2016 la complémentaire collective d'entreprise pour les salariés du privé.



La « Sécu » se concentre déjà sur les « gros risques » comme l'hôpital et les affections longue durée.

L'univers concurrentiel des complémentaires

Or, le glissement opéré au fil du temps de l'AMO vers l'AMC s'est fait sans aucun débat citoyen alors que les complémentaires santé évoluent dans un univers très

concurrentiel qui va à l'encontre des logiques de solidarité. Au lieu de mutualiser les risques, les opérateurs tendent à les segmenter, ce qui produit des inégalités dans l'accès à l'assurance et aux soins. Mises en difficulté par la concurrence « libre et non faussée » organisée au niveau européen, les mutuelles s'éloignent de fait des principes solidaires qui ont fondé leur existence. Attaché à la logique solidaire de la Sécurité sociale créée en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »), la FSU s'est depuis longtemps prononcée pour la reconquête d'une protection sociale solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de redistribution des richesses. Elle s'est prononcée, dans ce

Garantie Jeunes

La « Garantie jeunes » est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation. Piloté par le ministère de l'emploi, le dispositif vise à favoriser leur insertion dans l'emploi grâce à un accompagnement collectif dans les missions locales et des immersions régulières en entreprise, le tout assorti d'une aide financière de 461,72 € par mois au maximum pour chaque jeune. Expérimental depuis 2013, le dispositif est généralisé sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Mais la part payée par l'État aux missions locales (1 600 € par jeune accompagné) ne couvre pas le coût réel de l'accompagnement qui exige des locaux supplémentaires pour accueillir les jeunes lors des phases collectives. Et les embauches des conseillers se font par ailleurs en CDD !

cadre, en faveur d'une politique ambitieuse de santé publique qui développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent, qui revienne sur les régressions imposées (déremboursements, franchises, forfait hospitalier) et qui couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux utiles. Elle entend contribuer à la construction d'un mouvement syndical et citoyen de grande ampleur pour peser dans les débats de la campagne présidentielle et au-delà. ♡

Monique Daune

Don d'organe : simplification

En 2015, 5 746 greffes d'organes ont été réalisées en France. 21 500 personnes sont toujours en attente d'un donneur. Si « plus de 80 % des Français sont favorables au prélèvement et à la greffe » selon l'agence de biomédecine, peu de personnes le font savoir, laissant la famille dans le doute de ce qu'il convient de faire en cas de mort clinique. Depuis le 1^{er} janvier, les possibilités d'exprimer son refus de don d'organes sont élargies et simplifiées avec l'inscription en ligne au registre national des refus ou en ayant confié sa décision à un proche. Le registre compte aujourd'hui 150 000 inscrits. Une simplification permettra sans doute de faire baisser le taux de refus de dons et réduire le stress des proches au moment du décès.

**Retraite :
bref panorama
des réformes
passées**

Depuis 25 ans, il y a eu quatre lois portant réforme des retraites. Toutes ces réformes ont mobilisé trois leviers : allongement de la durée d'assurance et recul des âges légaux de retraite ; augmentation des ressources via le taux de cotisation, l'assiette et la base de financement ; et un calcul des pensions indexé sur les prix entraînant la baisse du niveau des pensions. Cette dernière mesure, déjà très ancienne, entraîne une sorte de pilotage automatique du système par la conjoncture économique et provoque une forte rupture des solidarités inter-générationnelles : lorsque la croissance redémarre dans un contexte de faible inflation, le poids relatif des prélèvements liés aux retraites recule et le décrochage entre actifs et retraités s'accroît puisque la pension de ces derniers ne suit pas l'évolution du pouvoir d'achat.

Colloque des retraités

Quelle place dans la société ?

Quelle place ont aujourd'hui les retraités dans la société ? C'est sur ce thème que s'est tenu le colloque organisé par les neuf organisations de retraités.

Au palais d'Iéna à Paris, siège du Conseil économique social et environnemental, 260 personnes adhérentes d'une des neuf organisations se sont retrouvées le 13 janvier dernier pour échanger et débattre autour de deux tables rondes sur la place des retraités et les questions de pouvoir d'achat. Avec Bernard Ennuyer, sociologue, l'image des retraités a pu être redéfinie dans toute sa complexité. Parmi les 18 millions de retraités, un à deux millions ont moins de 65 ans. Difficile donc d'accepter le terme de « personnes âgées » quand bon nombre de retraités ont une activité souvent bénévole et parfois même encore un emploi pour compléter une petite retraite. Pour le sociologue, il y a plus d'inégalités entre retraités eux-mêmes qu'avec les actifs. Des inégalités qui ont été creusées



260 personnes ont débattu le 13 janvier dernier de la place que nos sociétés font aux retraités.

par les réformes successives engagées depuis 1993 et qui pèsent lourdement sur leur niveau de vie. Lors du débat sur le pouvoir d'achat, la FSU a rappelé que les femmes sont particulièrement touchées, avec un système de retraite qui amplifie les inégalités femmes/hommes. Carrières incomplètes, temps partiels, salaires plus faibles, les femmes sont davantage pénalisées par la décote, l'allongement de la durée de cotisation ou le calcul sur les 25 meil-

leurs années. Pour la FSU, l'élévation du pouvoir d'achat des retraités est une urgence avec un traitement particulier pour les petites retraites qui ne peuvent rester inférieures au SMIC. Indexer à nouveau les pensions sur les salaires est une nécessité car rien ne justifie que le poids des retraites dans le PIB continue de baisser même avec de la croissance.

À la suite de ce colloque, le groupe des huit appelle actifs et retraités à se mobiliser lors de la journée d'action nationale intersyndicale le 30 mai prochain. ♦

Aline Becker

Retraites

Financement sauvegardé, solidarité écorchée

L'été dernier, le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale annonçait un excédent de 500 millions d'euros de la branche vieillesse et parallèlement, le Conseil d'Orientation des Retraites confirmait au mois de juin la perspective d'un retour progressif à l'équilibre de l'ensemble du système. C'est le résultat des réformes successives mais au détriment des retraités.

L'indexation sur les prix du calcul et de l'évolution des pensions entraîne une baisse du pouvoir d'achat des retraités par rapport aux actifs. Cela se traduira, selon le COR, par une limitation drastique de la part du PIB consacrée aux retraites (entre 12,3 et 14,3 % à l'horizon 2040) alors que ces derniers, qui ont contribué durant leur vie active au dé-

veloppement économique dont profitent les actifs, constituent une part croissante de la population. L'allongement de la durée de cotisation requise augmente par ailleurs les inégalités : les actifs qui subissent la précarité, le chômage ou une carrière incomplète (dont une grande proportion de femmes) sont plus que les autres touchés par

la baisse du niveau des pensions. Enfin, le projet d'alignement du mode de calcul du public sur le privé n'est pas abandonné. L'effet global serait neutre pour les finances publiques, ce qui constitue un argument de réforme, alors qu'il est aussi reconnu qu'il y aurait des gagnants et des perdants parmi les fonctionnaires... ♦

Hervé Moreau



© INFRESMA

Évasion fiscale

Nouvelle directive européenne

Il aura fallu le scandale des « LuxLeaks » fin 2014 pour que l'Union Européenne décide de s'attaquer à l'évasion fiscale. Cette affaire a révélé les nombreuses failles du système européen.

Grâce à un système d'accords fiscaux très avantageux mis en place au Luxembourg, des multinationales comme Apple, Amazon, Ikea, LVMH et bien d'autres ont pu s'y établir pour bénéficier de l'un des meilleurs régimes qui soit, privant ainsi les États de milliards d'euros de recettes que ces multinationales doivent en impôts.

La campagne d'opinion que ce scandale a suscité, a contraint les instances européennes à mettre en œuvre de nouvelles procédures pour lutter contre ces pratiques. La Commission européenne a ainsi travaillé à la rédaction d'une directive, adoptée fin 2015 par l'ensemble des États membres.

Au Parlement européen, les pays les plus frileux en la matière (Belgique, Luxembourg,

Irlande, Pays-Bas) ont été poussés à cette adoption sous la pression de leur opinion publique.

Pour mettre fin aux pratiques de concurrence fiscale dommageables à de nombreux pays de l'Union Européenne (UE), les administrations des États membres doivent désormais renseigner une base automatique et obligatoire pour assurer la transparence sur l'ensemble des accords fiscaux transfrontaliers qu'ils signent avec les entreprises. Ce dispositif permet aux pays de l'UE, depuis le 1^{er} janvier dernier, d'éviter qu'un État soit privé de très importants

revenus liés à l'activité réelle d'une entreprise sur leur territoire parce qu'un autre État accorderait des conditions fiscales trop avantageuses.

Outre cette communication automatique et obligatoire des accords fiscaux, l'Union propose d'autres législations afin d'en finir avec les abus fiscaux et poursuit son travail dans ce sens.

En attendant, le Luxembourg est encore sous les projecteurs avec deux enquêtes pour aides d'État à l'égard de deux puissantes multinationales qui pratiquent encore l'optimisation fiscale. ♦

Aline Becker

Fessée interdite

Les députés ont approuvé un projet de loi visant à interdire tout traitement violent. Ce texte voulait surtout « favoriser une prise de conscience et changer l'attitude des adultes envers les enfants ». Il introduisait dans le code civil l'exclusion de tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles. Aucune sanction n'était prévue, l'intention étant avant tout pédagogique. Le Conseil constitutionnel, saisi par les députés de droite, a censuré l'article parce qu'il était sans rapport avec l'objet principal de la loi.

Migrants : le Défenseur des droits exige le respect des droits fondamentaux des mineurs isolés

Jacques Toubon, dans un rapport d'observation sur le démantèlement des campements de Calais et Paris rendu public le 20 décembre 2016, fustige l'échec de la politique européenne d'accueil des réfugiés symbolisé selon lui par ces bidonvilles qui se reconstituent régulièrement. Concernant les évacuations des campements en question, il précise d'abord qu'il ne peut y avoir de démantèlement sans que de véritables solutions alternatives d'hébergement ne soient proposées aux exilés. Il déplore ensuite les conditions dans lesquelles ont été effectuées les orientations des personnes vers des CAOMI (Centres d'accueil pour les mineurs) ou vers des CAO (pour les adultes) en fonction d'une minorité ou d'une majorité d'apparence fondées uniquement sur des critères subjectifs. Il regrette que l'intérêt des mineurs non accompagnés n'ait pas été une priorité. Plus globalement, il dénonce les logiques de suspicion à l'égard de celui qui pourrait être un faux mineur ou un faux demandeur d'asile et de dissuasion à l'égard des potentiels demandeurs d'asile, des logiques qui vont à l'encontre de la recherche des conditions d'un accueil digne et pérenne des migrants. En effet, selon lui, les exigences du respect des droits fondamentaux doivent primer.



© INFRESMA

Un million d'emplois pour le climat

Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte. Et créer « un million d'emplois pour le climat » d'ici 2020, c'est possible. C'est ce que démontre un rapport rendu public le 12 janvier dernier (<http://emplois-climat.fr>). Ce rapport – co-rédigé par plusieurs syndicats (dont la FSU), associations sociales et environnementales – soumet au débat public une série de constats et de propositions qui permettraient à la fois d'entrer de plain-pied dans la transition écologique pour « sauver le climat » et d'apporter une réponse au chômage. Au-delà des emplois directement liés à la transition écologique, il convient en effet de répondre aux besoins d'activités de services en lien avec la qualité de vie individuelle et collective qui sous-tend cette transition écologique. Et ces activités génèrent des emplois. La proposition de créer un million d'emplois net est déclinée par secteurs d'activité et mise en relation avec les besoins financiers nécessaires. Les dépenses et investissements publics et privés pour réussir ce pari se chiffrent à 105 Md € par an en rythme de croisière. L'argent pour y parvenir ne manque pas mais la volonté politique fait cruellement défaut. Les organisations signataires s'engagent donc à mener campagne en organisant des débats autour de propositions qui peuvent encore être discutées, revues ou enrichies.



Table ronde FSU

Le syndicalisme vu par la jeunesse

« **Les jeunes et l'engagement syndical** », voilà un vaste sujet que la FSU a mis en débat lors de son dernier conseil délibératif national le 17 janvier dernier. Après la diffusion du film « *S'engager, c'est oser* »*, qui dresse un portrait nuancé de la jeunesse face au monde du travail et aux syndicats, une table ronde s'est ouverte avec Philippe Martinez (CGT), Cécile Gondard-Lalanne (Solidaires), Lilà Le Bas (UNEF) et Clara Jaboulay (UNL).

Si le constat est partagé sur le fait que les jeunes s'engagent et sont conscients de la nécessité du collectif, ils semblent plus en capacité d'agir sur ce qui leur paraît possible d'obtenir rapidement. Paradoxalement cette jeunesse, qui se présente elle-même comme individualiste, partage les idéaux de solidarité que le syndicalisme porte.

Le besoin de se rendre utiles ressort particulièrement de leurs témoignages. Mais les syndicats d'aujourd'hui ne leur parlent pas et leurs mots ne sont pas tendres. « *Ringards* », « *brûleurs de pneu* »,

« *Ils se battent pour rien* ». Alors comment être raccord ? Comment changer cette image du syndicalisme poussiéreuse aux yeux des jeunes ? La communication joue un rôle essentiel. Elle passe nécessairement par les nouveaux modes de communication via les réseaux sociaux. Mais cela ne suffit pas à rendre l'univers syndical familier.

Les jeunes reconnaissent qu'ils ont besoin de contact pour échanger, confronter leur regard sur la société. Ils attendent donc des syndicats qu'ils soient plus à leur écoute, qu'ils les laissent exprimer

leurs idées, quitte parfois à bousculer quelques convictions. S'ils sont sensibles aux nouvelles formes de lutte qui émergent, allant des pétitions en ligne aux occupations des lieux publics comme Nuit Debout, en passant par les meetings, ils ne rejettent pas pour autant les actions plus traditionnelles de grève et manifestation. Ce qui compte pour eux c'est de ne pas se laisser « embrigader » dans un modèle unique d'engagement. Un vrai défi donc à relever pour ouvrir la porte des syndicats à la jeunesse. ♦

Alme Becker

Grève 8 mars, journée des droits des femmes

Alors que les inégalités femmes / hommes restent criantes, une mobilisation unitaire se construit, rassemblant organisations syndicales (CGT, Solidaires, FSU, UNEF) et associations féministes, pour faire du 8 mars 2017 une journée d'action et de mobilisations allant jusqu'à la grève interprofessionnelle. Des grèves se dérouleront dans d'autres pays. Dans un contexte où les droits des femmes sont remis en cause, il est important de s'unir pour empêcher les reculs sociaux et mettre en avant la solidarité internationale.

Environnement

COP13 sur la biodiversité : une catastrophe silencieuse

Alors que les conférences sur le climat sont médiatisées (COP21 l'an passé, COP22 de Marrakech en novembre 2016), personne ou presque n'a entendu parler de la COP13 de Cancun sur la biodiversité.

Cette « Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique » s'est tenue du 4 au 17 décembre. Elle devait faire le point sur la mise en œuvre du « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » adopté en 2010 au Japon lors de la conférence d'Aichi. Le constat est alarmant : sur les 20 objectifs d'Aichi, au mieux 4 sont en voie de réalisation, alors que plus de la moitié des espèces de vertébrés ont dis-



La déforestation ne ralentit pas.

paru au cours des 40 dernières années (on risque d'atteindre une extinction des deux tiers en 2020) et que la déforestation ne ralentit pas !

Dans leur déclaration d'ou-

verture et dans leurs engagements de clôture, les 196 ministres et chefs de délégation ont néanmoins réaffirmé la nécessité de « changer les modes de développement humain, les comportements et les activités pour respecter la nature ». De nombreux engagements ont été pris pour que l'agriculture, la sylviculture, la pêche et le tourisme respectent et favorisent la biodiversité, mais aussi pour plus de coopération et de contrôle des biotechnologies ou pour la protection des pollinisateurs. Mais vu l'urgence, il faudrait, comme dans le domaine climatique, adopter un cadre contraignant. ♦

Hervé Moreau

Loi ALUR

« Permis » de louer pour lutter contre les logements indignes

Environ 210 000 logements du parc locatif privé seraient indignes en présentant un risque pour la santé ou la sécurité de leurs occupants.

Pour lutter contre l'insalubrité des logements, la loi ALUR votée en 2014 permet aux communes qui le souhaitent de soumettre certains logements à une « déclaration » ou à une « autorisation préalable » de mise en location. Les modalités d'application de ces deux régimes sont définies dans le décret publié le

21 décembre. Dans le premier cas, le propriétaire devra déposer son dossier 15 jours avant la conclusion d'un nouveau contrat de location et obtenir un récépissé dans un délai d'un mois. Dans le second, il devra d'abord obtenir l'aval de la commune avant de mettre en location son logement. Cette dernière pourra rejeter l'autorisation ou l'accorder sous condition de travaux ou d'aménagements. Tout manquement à la loi pourra entraîner des amendes allant

jusqu'à 5 000 €, voire 15 000 € en cas de location d'un bien malgré un avis défavorable. Si les professionnels de l'immobilier sont vent debout contre cette mesure car ils se considèrent garants de la décence des logements dont ils ont la gestion, *Droit Au Logement* salue ce « permis » de louer qui vise à limiter la location de taudis par des marchands de sommeil et la location de logements indécents par des bailleurs indécents. ♦

Monique Daune

Aider les migrants : la générosité devient un délit

Le délit de solidarité, supprimé en 2012, est réapparu dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Les citoyens qui ont pu aider des migrants risquent donc prison et amende. La FSU demande le respect du droit d'asile. L'État doit porter assistance aux migrants en détresse et ne pas poursuivre celles et ceux qui s'en chargent à sa place. Elle apporte son soutien aux prévenus et demande l'arrêt des poursuites.

Interdiction des pesticides dans les jardins

Le 23 janvier le Parlement a adopté une proposition de loi visant à interdire dès 2020 l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins publics et privés. Le calendrier permettra aux collectivités de former leurs agents et aux industriels de proposer des solutions plus naturelles. Certaines communes se sont déjà engagées dans cette transformation en remplaçant les produits toxiques par des désherbeurs thermiques et... des binettes.

SMIC : le strict minimum

Le gouvernement a décidé de ne pas donner de « coup de pouce » au SMIC en 2017. Celui-ci n'a été augmenté que de 0,93 %. Un smicard à temps plein touchera 1 153 euros net par mois (environ 11 euros de plus qu'en 2016). L'augmentation est réduite au minimum, sur les conseils d'économistes qui semblent oublier que le salaire est un revenu. Une autre logique est pourtant adoptée chez nos voisins européens : l'Allemagne et l'Espagne par exemple, l'ont augmenté de 4 et 8 % pour dynamiser la demande intérieure et réduire les inégalités.

PPCR : la ministre répond à la FSU

Dans le cadre des effets sur la rémunération de la mise en œuvre des mesures PPCR, la FSU avait sollicité la ministre de la Fonction publique sur la question de la prime spéciale d'installation (PSI) et sur le seuil de déclenchement de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES). Des agents se voyaient écartés de la PSI, d'autres se retrouvaient en situation de devoir contribuer à une nouvelle cotisation produisant des pertes de salaires inacceptables. Après les payes de janvier, la FSU est réintervenue auprès de la ministre qui l'a informée de la décision du gouvernement « de relever le seuil de la PSI ainsi que celui de la CES » comme de celui « en dessous duquel les agents peuvent bénéficier d'une subvention pour leur repas ». La FSU, qui se félicite de cette réponse, reste vigilante pour que les mesures découlant de « PPCR » soient bien un gain pour tous.

Reclassement pour inaptitude

Dans le privé, l'inaptitude constatée par un médecin du travail d'un salarié à occuper son poste oblige l'employeur à proposer un reclassement sur un autre emploi ou à faire la preuve de l'impossibilité de reclasser dans l'entreprise. Dans la FP, le droit est moins protecteur et difficile à mettre en œuvre. Un rapport commun de l'IGAS et de l'IGA (Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'Administration) soulignait en 2011 la nécessité de mieux cadrer la notion de reclassement. Notamment pour que les personnels qui doivent pour des raisons de santé changer d'emploi puissent suivre une formation. La concertation sur la santé au travail a permis de faire évoluer la loi sur cette question : les fonctionnaires des trois versants qui seraient reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction ont désormais droit à une période de préparation au reclassement avec traitement d'une durée maximale d'un an.



Loi égalité et citoyenneté

Vers une fonction publique plus à l'image de la société ?

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté a été promulguée le 27 janvier 2017. Issue de débats après les attentats de janvier 2015, elle a été conçue dans le but de favoriser l'incarnation des valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité au quotidien.

Elle comprend trois parties : « citoyenneté et émancipation des jeunes », « mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat » et « mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers prioritaires ». Une dizaine d'articles relèvent de dispositions relatives à la Fonction publique. Selon la ministre Annick Girardin, ces mesures doivent contribuer à « une plus grande diversité des profils au sein de la Fonction publique et une meilleure prise en compte de l'engagement dans le parcours des fonctionnaires ».

Tout d'abord, un rapport sur la lutte contre les discriminations et la prise en compte de la diversité de la société française dans les trois versants de la FP devra être publié tous les deux ans, appuyé sur la collecte des données des

candidats aux concours par les services statistiques des administrations. Le principe de respect de l'égalité de traitement par les jurys des concours est à présent inscrit dans la loi. Pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, la présidence des jurys sera assurée de façon alternée entre les femmes et les hommes. De plus, la condamnation des « agissements sexistes » dans le cadre du travail est explicitement formulée. Concernant la jeunesse en grande précarité, un nouveau contrat de droit public en alternance est créé pour les chômeurs de moins de 28 ans comme voie d'accès aux concours de ca-

tégorie A et B. Ce dispositif, le parcours d'accès aux carrières territoriale, hospitalière et de l'État, concernera également les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans et bénéficiaires de minima sociaux, tandis que les conditions d'accès au 3^e concours sont élargies. Enfin, le service civique relèvera de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans le cadre des épreuves de concours et comptera pour le calcul de la durée de service exigée pour l'accès aux concours internes et pour le reclassement lors de la titularisation. ♦

Grégory Behrtari

États généraux du travail social

Les États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS) - où la FSU est pleinement engagée - ont permis aux travailleurs sociaux de se réunir le mardi 31 janvier à Paris pour échanger sur les luttes en cours et réfléchir à la manière d'amplifier le mouvement pour construire une société plus solidaire. Placée sous le slogan « Entre le marteau de la déqualification et l'enclume de la marchandisation : le travail social ça se défend ! », l'initiative a permis de faire un état des lieux travail social en tension, d'entendre les témoignages de collectifs locaux et de travailler l'après-midi en ateliers pour notamment envisager les mobilisations à venir.

Référencement des complémentaires

Au gré des ministères

La plupart des ministères ont décidé d'engager une procédure de référencement pour la protection sociale complémentaire de leurs agents (actifs et retraités). Mais les opérations sont lancées selon des calendriers différents avec des cahiers des charges qui divergent parfois beaucoup selon les ministères.

Ainsi, tout est terminé au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui a référencé trois organismes pour 7 ans: Groupama (déjà référencé en 2009), Harmonie Fonction Publique/Mutex (HFP en santé et Mutex en prévoyance) et AG2R La Mondiale. La mutuelle Intériale (associée à l'assureur privé AXA) avait candidaté mais n'a pas été retenue. Co-référencée en 2009, la MGET (désormais intégrée à MGEN) n'avait pas candidaté cette fois, en accord avec Harmonie Fonction Publique. La convention de référencement a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,



Les meilleurs remboursements exigés en optique ne permettront pas de compenser les régressions pour les personnels.

de la culture et de la communication et de la Jeunesse et des sports ont publié leur appel à concurrence commun dans le BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) du 3 décembre.

Jusqu'à trois opérateurs différents

Ils n'ont pas renoncé à leur volonté de référencer jusqu'à

trois opérateurs différents. Le cahier des charges exclut de l'offre référencée l'aide à domicile, l'accompagnement des sorties d'hospitalisation, la psychiatrie et la couverture de la perte d'autonomie. Il ne prévoit pas de couplage obligatoire santé/prévoyance pour les retraités. Les meilleurs remboursements exigés en optique ne permettront pas de compenser ces régressions pour les personnels.

Les opérateurs candidats avaient certes la possibilité de proposer en « prestations associées » les couvertures exclues du référencement, mais à un coût par définition plus élevé puisqu'il n'y a plus de mutualisation large de ces risques.

Mutualisation large au ministère des finances

Le ministère de la Justice (qui a publié son appel dans le BOAMP du 21 décembre) a fait le choix d'un opérateur

Un colloque du SNPES-PJJ

Le samedi 28 janvier, le SNPES-PJJ organisait un colloque pour mettre en avant son attachement à l'esprit initial de l'ordonnance de 45 ans qui a nécessité d'une réforme progressiste passant par l'abrogation de textes sécuritaires à ce jour non remis en cause, dans leur grande majorité, par le gouvernement actuel. Préparé avec le Syndicat de la Magistrature et la CGT-PJJ, soutenu par la LDH, l'OIP et le SAV, cet événement a donné lieu à plusieurs tables rondes réunissant des magistrats (notamment des juges pour enfants), des éducateurs, des chercheurs, des juristes, des artistes passés par la PJJ (chanteurs, metteur en scène) et des syndicalistes comme Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. Les thématiques choisies permettaient de défendre la primauté de l'éducation au sein du cadre judiciaire, de réhabiliter la justice des mineurs et ses modalités spécifiques d'intervention. Pour en savoir plus : <http://snpespjj.fsu.fr/>

unique mais a exclu de l'offre référencée la couverture de la perte d'autonomie. Seul le ministère des finances a adopté une lecture souple de la circulaire de cadrage du 27 juin dernier co-rédigée par la DSS et la DGAFP. Comme celui de la justice, il a fait le choix d'un opérateur unique. Mais, contrairement à la plupart des autres ministères, il a proposé en inclusion la couverture du risque dépendance (ou perte d'autonomie), ce qui permettra la mutualisation la plus large possible. ♦

Monique Daune

Contrôle des arrêts de travail

Une mesure introduite par amendement par la ministre de la Fonction publique et le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2017 visait à renforcer le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires en permettant aux employeurs de recourir, en plus des médecins agréés par l'administration, aux médecins-conseils de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins. Mais dans sa décision du 29 décembre 2016, le Conseil Constitutionnel a invalidé cette disposition au motif qu'il s'agissait d'un « cavalier législatif », à savoir une mesure qui n'a aucun lien avec l'objet de la loi votée. Suite à cette décision, le contrôle administratif et médical des arrêts maladie par les CPAM ne pourra se faire que dans les six départements où la mesure fait l'objet d'une expérimentation jusqu'à fin 2018.

Fonction publique : la FSU en campagne

La campagne pour les présidentielles n'a pas manqué de mettre la Fonction publique sur la sellette. Dans ce contexte, la FSU va interpellé tous les candidats aux élections hormis l'extrême droite, sur le besoin de services publics et sur le rôle de la Fonction publique et ses agents. Car certains se complaisent dans le « fonctionnaire-bashing », accusant les fonctionnaires tantôt d'être budgétivores, tantôt d'être des privilégiés se complaisant dans un prétendu immobilisme. Pourtant en période de crise économique, les services publics et les quelques 5,5 millions d'agents qui font vivre la Fonction publique, ont fait la preuve de leur rôle d'amortisseur social. La FSU compte faire entendre que les enjeux à venir et la complexité du monde rendent la Fonction publique essentielle.

CESE

Indispensable Fonction publique

Les mesures remettant en cause le statut et les emplois dans la Fonction publique conduiraient à de graves déséquilibres. C'est en substance la mise en garde que fait le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) dans l'avis qu'il a remis le 25 janvier dernier à la ministre de la Fonction publique sur « *L'évolution de la Fonction publique et des principes qui la régissent* ». Saisi en juillet 2016 par le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, le CESE réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général. Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société. L'avis propose l'élaboration d'une « feuille de route » sur la définition des missions et des objectifs pour la Fonction publique à l'horizon 2025 afin



LE CESE propose l'élaboration d'une « feuille de route » sur la définition des missions et des objectifs pour la Fonction publique à l'horizon 2025.

de « *répondre aux attentes de la société en matière de qualité de service rendu et de capacité d'adaptation permanente.* » Il souhaite ainsi faire du Conseil National des Services Publics, mis en place en 2014, « *une instance adaptée pour vérifier l'adéquation des missions aux besoins et aux réali-*

tés des territoires ». Si la question du nombre d'agents publics n'entraîne pas dans son champ, les auteurs mettent malgré tout en corrélation les effectifs, les missions assignées et la qualité attendue du service.

Cet avis est un message essentiel de confiance envoyé par la société civile représentée au CESE. La FSU mettra tout en œuvre pour qu'il soit entendu. ♦

Aline Becker

Réseaux sociaux numériques

La nouvelle frontière de l'engagement

Le 10 janvier dernier, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) a voté à l'unanimité un avis fondé sur le rapport intitulé « *Réseaux sociaux : comment renforcer l'engagement citoyen ?* ». Ce rapport a été co-rédigé par Agnès Popelin, administratrice de France Nature Environnement, et Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU. Selon eux, l'augmentation rapide du nombre d'utilisateurs de réseaux sociaux ces der-

nières années (56 % des Français sont membres d'au moins un réseau social aujourd'hui) peut jouer un rôle positif dans le développement de l'engagement, facteur majeur de renforcement de la démocratie. Dans cette optique, ils préconisent de très nombreuses mesures complémentaires les unes des autres et regroupées en cinq axes : d'abord, faire de l'accès à internet un droit effectif en réduisant la fracture

numérique et en finançant les équipements et la formation sur le modèle du service universel. Ensuite, valoriser l'engagement sur les réseaux sociaux en favorisant les initiatives en la matière (création d'un fond d'aide) et en soutenant l'usage des réseaux sociaux comme outils de participation citoyenne (création d'une plateforme publique de pétition). Mais aussi sensibiliser les internautes en les responsabili-

sant, en particulier au sujet des problématiques sociales et écologiques (élaboration participative d'une signalétique afin de repérer les diffusions biaisées de messages, publication de l'étiquette énergétique des différents types de messages). Enfin, protéger l'engagement en préservant l'anonymat et la confidentialité des échanges et aller vers un statut de « biens communs » pour les métadonnées. ♦

Grégory Behlertari

États généraux de la formation

La FSU porte ses exigences

Les 11 et 12 janvier dernier, la FSU tenait à Paris des États généraux de la formation. L'occasion pour elle de revenir sur la réforme de la formation, trois ans après la création des ESPE.

Durant deux jours, 60 participants (enseignants, stagiaires et formateurs) ont fait le bilan, confronté leurs constats, leurs analyses et ont échangé avec les chercheurs invités à débattre. Ils ont renforcé leur conviction que la formation initiale et continue doit être repensée pour construire les compétences professionnelles nécessaires pour répondre à la complexité du métier enseignant.

Car le constat a été sans appel : la réforme n'a pas atteint les objectifs annoncés et n'est pas à la hauteur des besoins. Chez les stagiaires, le sentiment d'épuisement avec le poids trop important du stage en responsabilité est prégnant. Il a conduit à des démissions en augmentation cette année.

Du côté des formateurs, c'est la « précarité » des contrats, les départs en retraite non remplacés, le manque d'équipes



Penser un continuum de formation en donnant une réalité à la formation continue.

pluri-catégorielles qui constituent les points les plus saillants.

Formation continue

Tous partagent l'idée que tout ne peut pas être acquis en formation initiale. Il est donc nécessaire de penser un continuum de formation en donnant une réalité à la for-

mation continue. Mais la formation initiale doit aussi bénéficier d'un cadrage national fort, tant pour les contenus que pour les volumes horaires et le mémoire professionnel. Dans son intervention au cours des États généraux, Yan Lhoste, maître de conférences en didactique des SVT à l'ESPE d'Aquitaine, a insisté sur la place centrale du stage, pour élaborer les contenus de formation. Elle doit être pensée pour permettre l'analyse des gestes professionnels observés.

Pour lui la formation initiale est avant tout un processus de transformation identitaire des personnes qui nécessite de partir des problématiques soulevées par les étudiants et stagiaires durant leurs stages. Yves Chevillard, didacticien des mathématiques dont les nombreux travaux portent sur la transposition didactique, a quant à lui rappelé toute l'importance de la didactique des

Erasmus fête ses 30 ans

1987-2017, Erasmus fête ses 30 ans alors que 5 millions de personnes en ont bénéficié à ce jour. À l'origine, le programme Erasmus, permettait aux seuls étudiants de suivre une année de cursus à l'étranger. Depuis, il est passé de 11 pays à 33 pays participants. Rebaptisé Erasmus+, il concerne aussi désormais élèves du primaire et du secondaire, des lycées professionnels, les demandeurs d'emplois, jeunes entrepreneurs ou apprentis. Il a aussi favorisé l'harmonisation des cursus en Europe, participant ainsi au processus de construction européenne. Preuve de l'engouement, le budget 2014-2020 s'élève à 14,7 milliards d'euros, 40 % de plus que durant la période précédente. Quel avenir pour Erasmus dans une Union Européenne en proie au doute depuis le Brexit et soumise à des budgets contraints ? Les partenaires européens ont engagé une réflexion avec pour enjeu le financement après 2020.

disciplines dans les fondements de la formation des enseignants.

Ces apports de la recherche et les nombreuses problématiques soulevées à travers les témoignages et analyses des participants vont continuer d'alimenter la réflexion portée par la FSU pour construire un projet de formation à la hauteur des enjeux du service public d'éducation, et exiger des mesures luttant contre la crise de recrutement et de meilleures conditions de travail pour stagiaires et formateurs. ♦

Aline Becker

Bretagne, le privé gagne du terrain

Les effectifs du privé au détriment du public augmentent selon une note de la DEPP de décembre. En Bretagne le phénomène est important. La forte dynamique démographique constatée depuis 2012 nécessite selon la FSU un investissement conséquent dans des ouvertures d'établissements publics. Or certains décideurs se retranchent derrière « la complémentarité des réseaux » et la valorisent afin d'éviter ces ouvertures.

Le quasi-monopole de l'enseignement catholique est lié assurément à l'histoire mais révèle les choix politiques des états qui refusent de remettre en cause l'existant et du coup affaiblissent le public, car les familles se tournent vers le privé. Une situation qui tend à se généraliser sur tout le territoire et qui doit nous alerter.

Retard dans le plan logement pour les étudiants

Le « plan 40 000 » nouveaux logements étudiants promis par François Hollande ne sera pas achevé à la fin de son quinquennat. En décembre 2016, seulement 26 840 nouveaux logements ont été livrés, selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier reconnaît que certains projets ont été annulés, mais 1 500 places sont en cours de finalisation en 2017 pour une livraison probable en 2018. La condition étudiante aura été néanmoins améliorée avec plus de logements construits en cinq ans que les dix années précédentes.

Mayotte : des revendications entendues

La grève des enseignants du 1^{er} degré de Mayotte a permis de réelles avancées. Le ministère annonce l'accès d'un maximum d'instituteurs de la collectivité départementale à la hors classe avant la retraite. La carte de l'éducation prioritaire sera étendue. Des moyens seront déployés dans toutes les écoles. Mais tout n'est pas réglé pour autant. Reste à avancer sur le problème des rythmes scolaires, les constructions d'écoles et de la carrière des enseignants recrutés par la collectivité.

Couac sur la paie de janvier 2017

Les personnels de l'éducation nationale n'ont pas vu l'augmentation sur leur fiche de paie de janvier suite au protocole PPCR. Certains ont même touché un salaire net moindre du fait de la hausse de la retenue pour la pension de retraite au premier janvier. Le ministère avance des problèmes techniques dus aux différentes situations à prendre en compte dans le protocole mais s'engage à combler le différentiel dès le mois de mars. La FSU dénonce cette absence d'anticipation.

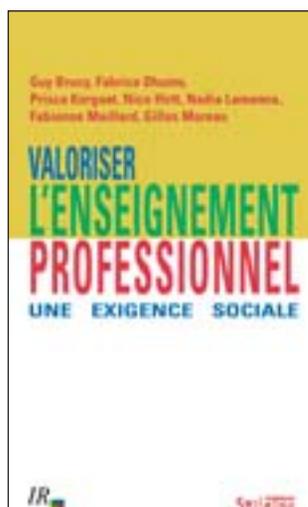
Enseignement professionnel

Colloque pour les 30 ans du bac-pro

Investir dans une formation professionnelle initiale de qualité est essentiel pour permettre aux jeunes de s'insérer et d'évoluer dans le monde du travail.

Créé en 1911, le CAP a été le premier diplôme ouvrier. Institué en 1985, le bac pro est devenu en 2013 le deuxième baccalauréat en nombre de candidats inscrits. Mais sa généralisation sur un cycle de 3 ans n'a pas apporté les réponses à la hauteur des attentes des jeunes.

Dans le même temps, patronat, État et élus mettent tout en œuvre pour développer l'apprentissage sous statut salarié au prétexte que la formation professionnelle sous statut scolaire serait éloignée des besoins de l'entreprise. Le colloque organisé par le



SNUEP/FSU en décembre 2015 pour les 30 ans du bac pro a permis de faire un état des lieux de la formation professionnelle initiale, d'analyser les enjeux et dresser des perspectives de luttes collectives

afin de valoriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire qui est une spécificité du système français. C'est aussi l'objectif de l'ouvrage collectif publié par le SNUEP-FSU et intitulé « Valoriser l'enseignement professionnel, une exigence sociale ». Organisé en 7 chapitres, le livre analyse les attaques actuelles contre la voie professionnelle du lycée et déconstruit notamment les prétendus avantages de l'apprentissage patronal. Il enrichit les analyses du syndicat et de ses personnels pour promouvoir un enseignement professionnel public émancipateur pour tous les jeunes, filles ou garçons, qu'il scolarise. ♦

Monique Daune

Lycées

Éducation prioritaire : un mouvement qui dure

Après plusieurs journées de grève depuis la rentrée scolaire pour obtenir une carte élargie de l'éducation prioritaire en lycée ainsi qu'un label unique de classement commun au premier et au second degré, le ministère a fait de premières concessions en prolongeant de deux ans les mesures compensatoires et en attribuant 450 postes aux lycées dits défavorisés.

La mobilisation s'est poursuivie en janvier avec une grève reconduite du 3 au 5, puis avec des temps forts d'action les 10, 19 et 27 à l'appel du collectif *Touche Pas à Ma Zep* et avec

le soutien des intersyndicales académiques, comprenant des syndicats de la FSU. La médiation du mouvement a été forte, grâce à des initiatives de



vœux à la ministre, de lettre au Président ou encore d'« avis de recherche de Najat Vallaud-Belkacem » diffusés sur les réseaux sociaux. La mobilisation s'est aussi invitée dans le débat des primaires du PS en interpellant Manuel Valls lors de son meeting à Alfortville le 26 janvier. Alors qu'une Nuit de la Zep a été organisée à Saint Denis le 9 janvier, une nouvelle édition est prévue le 4 mars pour préparer la nouvelle journée d'action prévue peu de temps après. ♦

Grégory Belharrari



© J. LEBLANC

Conditions de travail

Les enseignants face aux Risques Psychosociaux

En 2013, la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, du ministère du travail) a intégré les enseignants à son enquête par questionnaire sur les conditions de travail. Les résultats ont été analysés et publiés par la DCEP en décembre 2016.

La comparaison avec les cadres du privé et du public qui est réalisée dans cette étude montre que les enseignants sont plus exposés aux risques psychosociaux. Ils le sont de manière très significative mais il ne faut pas oublier pour autant que d'autres professions de la Fonction publique non classées dans les cadres sont aussi touchées par les RPS.

Rappelons par ailleurs que, dans tous les cas, quel que soit le niveau de risque, l'employeur est responsable de la santé au travail de ses personnels.

L'enquête montre que les enseignants n'ont pas été épargnés par la dégradation des conditions de travail observée dans tous les secteurs professionnels depuis le début des années 2000. S'ils ont plus que les autres le sentiment d'être

utiles, surtout dans le premier degré, ils font aussi plus fréquemment le constat d'un manque de soutien de leur hiérarchie : 38,7 % des professeurs du premier degré et 29,8 % du second degré considèrent que leur supérieur ne les aide pas à mener à bien leurs tâches, le pourcentage étant bien plus élevé lorsqu'il s'agit d'être aidé face à une situation délicate ou compliquée.

À cela s'ajoute une formation continue insuffisante ou inadaptée pour 80,7 % des enseignants du premier degré et 63,8 % des enseignants du second degré et le manque de moyens matériels.

Parallèlement, les tensions avec les usagers, la confrontation avec des personnes en détresse ou la nécessité de devoir « calmer des gens » apparaissent comme des risques professionnels très fréquemment vécus, d'autant plus difficiles à assumer que le métier s'exerce dans la solitude.

Celle-ci est sans aucun doute renforcée par l'intensification du travail enseignant (se dépêcher, travailler sous pression, y penser tout le temps), surtout dans le premier degré, qui ne permet pas de dégager les temps d'échanges pourtant indispensables. ♦

Hervé Moreau

Temps de travail des AVS et AESH

Le ministère vient de confirmer l'obligation de faire respecter les 20 heures hebdomadaires pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS) en contrat unique d'insertion (CUI). La FSU s'en félicite. Mais pour les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) le bât blesse. Alors que la FSU réclame un temps de travail de 24 heures hebdomadaires, la quotité continue d'être ajustée aux notifications MDPH qui renvoient parfois à un horaire moindre. La professionnalisation de ces personnels, dont l'école a désormais vraiment besoin au vu du nombre d'élèves porteurs de handicap, ne pourra se faire si le temps de travail est remis en cause chaque année et que le diplôme ne se concrétise pas.

Enseignants démissionnaires... faut-il s'en inquiéter ?

Les démissions d'enseignants sont en hausse passant de 1 à 3,8 % en 3 ans pour le 1^{er} degré et de 1,14 à 2,48 % pour le second. Le nombre de titulaires démissionnaires a doublé en 7 ans passant de 299 en 2012 à 539 l'an passé dans le 1^{er} degré et 416 à 641 dans le second degré. Le ministère relativise, argumentant que la comparaison entre les années a peu de sens et que ce taux ne représente en fait que 0,1 % de la masse globale.

Reste que les démissions interrogent. Pour la FSU il pourrait être question du décalage entre la représentation idéalisée que le stagiaire se faisait du métier et la réalité de la classe, auquel s'ajouteraient le caractère éprouvant de l'année de stage, les insuffisances de la formation initiale et l'absence de gestions des ressources humaines. Une autre hypothèse évoque, avec la création massive de postes, un engagement de jeunes diplômés au chômage attirés par un métier et pour lesquels la confrontation avec le réel s'avérerait douloureuse. L'impact des contraintes sur la vie privée (temps de préparation, trajets...) peut être également une des raisons qui les amènent à quitter le métier. Cette expérience professionnelle pourrait aussi être envisagée par certains comme une simple étape, plus ou moins longue, dans leur carrière.



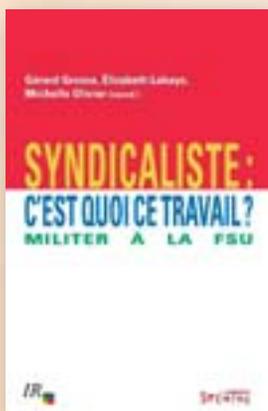
© J. LEBLANC



Deux nouveautés viennent de paraître

Syndicaliste : c'est quoi ce travail ? Militer à la FSU

Coordination : Gérard Grosse, Elizabeth Labaye, Michelle Olivier.



9 €

L'ouvrage est issu des réflexions et interventions conduites depuis dix ans par le chantier « Travail et syndicalisme » de l'Institut de recherches. Il entend s'inscrire dans un ensemble de publications récentes sur les enjeux du syndicalisme. Avec deux particularités : aborder le syndicalisme comme une activité de travail, avec ses manières de faire, ses dilemmes, source de satisfaction et de difficultés et porter exclusivement le regard sur des militant-es des syndicats de la FSU, car les auteurs estiment qu'une organisation syndicale, pour interroger ses pratiques, doit observer de près l'activité de celles et ceux qui les mettent en œuvre. La première partie s'appuie sur une enquête conduite auprès de militant-es : connaître et analyser leurs emplois du temps et saisir le sens qu'ils et elles donnent à leur militantisme. La seconde partie s'arrête sur de nouveaux cadres d'action ou des façons innovantes de penser le syndicalisme.

Ce livre est avant tout un ouvrage de militant-es qui interrogent leur travail.

Éditions Syllepse - Collection « Comprendre et agir » - 200 pages.

Valoriser l'Enseignement professionnel une exigence sociale

Dès son origine, l'enseignement professionnel est traversé par des injonctions contradictoires : sa mission est-elle de former des citoyens ou de faire des enfants des classes populaires des ouvriers efficaces et dociles ?

Cette tension entre ambition émancipatrice et intérêts économiques est aujourd'hui à l'œuvre dans tout le système éducatif, mais c'est dans la boîte noire de l'enseignement professionnel qu'elle se révèle avec le plus de brutalité. Celui-ci constitue une sorte de laboratoire invisible, que fréquentent 32 % des lycéens. Pourtant, cet enseignement reste parfois méprisé, sous-doté et largement méconnu y compris par les responsables politiques.

Filières, spécialités, stages, alternance, apprentissage : ce petit livre lève le voile sur un lycée oublié à la fois marqué par des discriminations de classe et de genre et porté par une grande vitalité pédagogique.

Éditions Syllepse - Collection « Comprendre et agir » - 138 pages.



8 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Inégalités scolaires : une question prioritaire

Dossier réalisé par :
Aline Becker, Grégory Bekhtari,
Monique Daune, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins

Malgré les réformes successives, les inégalités scolaires se sont creusées au cours des 15 dernières années. Tour d'horizon d'une question que 77 % des Français jugent prioritaire comme le montre le sondage Harris réalisé pour la FSU.

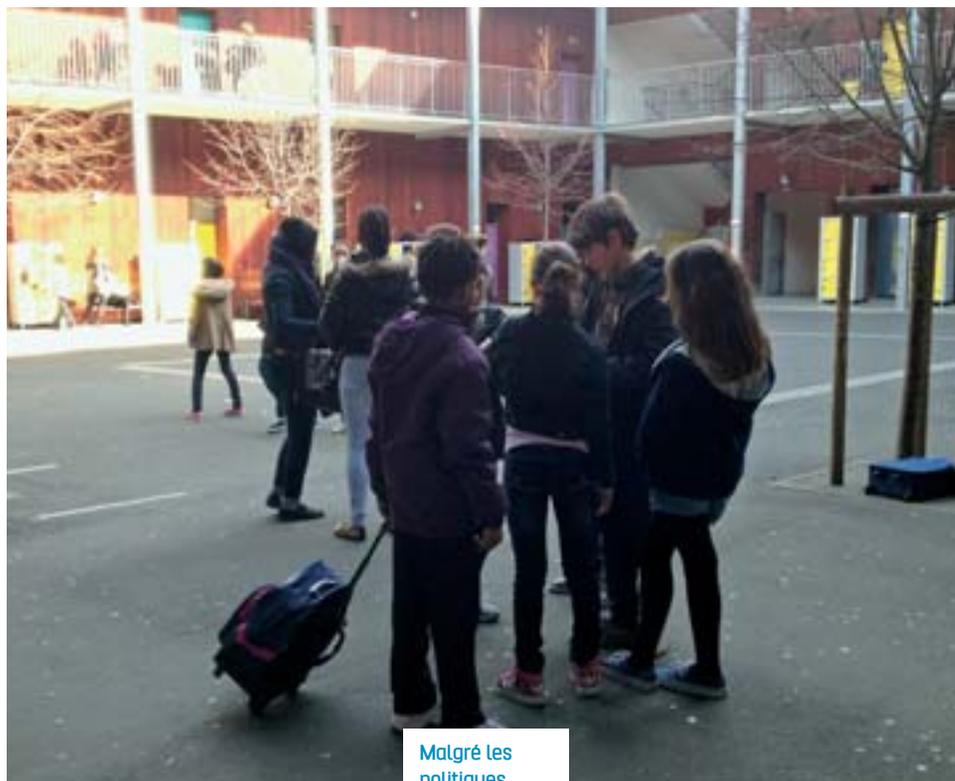
Avec 122 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ou sans qualification, 90 % des enfants de cadres qui obtiennent le baccalauréat contre 45 % des enfants d'ouvriers, un accès aux formations et diplômes dans l'enseignement supérieur différent selon l'origine sociale des jeunes, notre système éducatif est profondément inégalitaire. Le diagnostic reste le même, enquête après enquête.

Les derniers résultats de PISA (programme international pour le suivi des acquis) situent

la France dans la moyenne des pays de l'OCDE mais démontrent une nouvelle fois que le système scolaire français continue de fabriquer une élite et ne parvient pas à résorber « son noyau dur d'élèves en grandes difficultés ». La France reste l'un des pays où le poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire est le plus fort. Les écarts persistent entre les élèves qui réussissent le mieux et ceux qui ont de grandes difficultés. Et ces écarts ont même tendance à se creuser. Ceci en dépit des politiques menées et des nombreuses réformes en matière d'éducation.

Si ces enquêtes ont été mises en place pour avant tout évaluer les faiblesses et les forces des systèmes éducatifs. Certains pays de l'ODCE pour lesquels les résultats avaient fait l'effet d'un électrochoc (le choc PISA) ont réformé leur système d'enseignement (Allemagne, Portugal, Pologne) et ont su résorber une partie de leurs difficultés. La France a du mal à s'attaquer à ce qui fait vraiment problème. Il est déjà urgent de comprendre comment notre système génère dès la maternelle des inégalités qui deviennent criantes au collège et se poursuivent au lycée et dans le supérieur. La loi de refondation a placé la lutte contre les inégalités au centre du débat mais sans que soient donnés des moyens à la hauteur des enjeux. Même dans les réseaux d'éducation prioritaire, les efforts restent insuffisants. Les dispositifs comme le plus de maîtres que de classes ou la scolarisation des moins de trois ans doivent être abondés. Il manque une vraie politique volontariste qui permette d'agir sur tous les leviers (contenus, pratiques, organisation des enseignements, effectifs, mixité, formation initiale et continue, partenariat avec les familles, rythmes...). Les rapports successifs émanant du Cnesco, de l'Inspection générale ou de l'observatoire des inégalités permettent de réaliser des états des lieux et proposent des préconisations. Certaines rejoignent les revendications de la FSU. Notamment celle visant à miser sur l'expertise des acteurs du terrain en leur en donnant les moyens.

Les inégalités résistantes à l'unification du système scolaire



Malgré les politiques successives de relance de l'éducation prioritaire, les inégalités persistent.

De nombreuses réformes ont émaillé l'histoire de la V^e République. Mais en 2016, « inégalités scolaires et politiques d'éducation » reste une question prioritaire.

Au début de la V^e République, l'école était encore très inégalitaire. On entrait en classe de « fin d'étude primaire », en 6^e de cours complémentaires ou en 6^e de lycées et collèges.

En 1959, seul 7.5 % d'élèves rejoignaient l'enseignement classique dont les deux tiers étaient des enfants de professions libérales et de cadres tandis que 45 % finissaient leur scolarité en classe de fin d'étude primaire dont la grande majorité concernait des enfants d'ouvriers.

La réforme Capelle-Fouchet en 1962 puis la création du collège unique de Haby en 1975 ont changé la donne avec la naissance du collège d'enseignement secondaire (de la 6^e à la 3^e), qui deviendra vite « unique », sans que les condi-

tions ne soient toutefois réunies pour accompagner la massification et limiter les effets des inégalités sociales.

À partir de 1981, une politique d'éducation prioritaire a été mise en place pour tenter de réduire les effets des inégalités sociales trop criantes. Mais malgré les politiques successives de relance de l'éducation prioritaire, les inégalités persistent.

Inégalités sociales au bac

En 2012, 75 % des enfants de cadres supérieurs réussissaient un bac général, 14 % un bac technologique et 10 % un bac professionnel. Dans le même temps, 31 % des enfants d'ouvriers réussissaient un bac général, 23 % un bac technologique et 46 % un bac professionnel.

Dans son rapport de mars 2016 « Inégalités scolaires et politiques d'éducation » le CNESCO* traite du lien entre inégalité et évolution des politiques éducatives sous trois

angles: le collège unique, la carte scolaire et l'éducation prioritaire. Si le système scolaire s'est unifié, il n'en reste pas moins que les options et les parcours particuliers contribuent à entretenir une ségrégation.

Les stratégies de contournement des cartes scolaires, avec un collégien sur 10 scolarisé hors secteur par les possibilités de dérogation, ont des effets délétères. « Le degré d'inégalité dans les systèmes éducatifs européens est fortement corrélé au degré de liberté de choix (...) plus l'indice de liberté de choix est élevé, plus les inégalités de performance sont fortes » affirme la sociologue Marie Duru Bella.

Le rôle de l'éducation prioritaire

Le rapport interroge également l'éducation prioritaire comme outil de lutte contre les inégalités. Et le constat est sévère: la multiplication des labels et la superposition des dispositifs a conduit à la dilution de ses moyens.

Il conclut concernant l'éducation prioritaire qu'il ne suffit pas de distribuer des moyens, mais qu'il faut se centrer sur les apprentissages. Les dispositifs de « scolarisation des moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes » comme leviers à actionner à l'école primaire pour favoriser les apprentissages des élèves les plus fragiles devront faire leur preuve. ♦

*Créé en 2013, le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a pour objet d'apporter une expertise scientifique au système scolaire français.



Les inégalités à l'épreuve des chiffres



Deux tiers des enfants de cadres, d'enseignants, de chefs d'entreprise et de professions libérales vont en Seconde générale et technologique, contre un tiers seulement des enfants d'ouvriers.

L'école française « donne moins à ceux qui ont moins » Cette affirmation du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) tombe comme un couperet.

Le rapport qu'il a remis en janvier est sévère: les inégalités scolaires se sont creusées au cours des 15 dernières années et ce sont les politiques éducatives elles-mêmes qui auraient aggravé ces inégalités. Ce conseil créé en 2013 a pour objectif d'apporter une expertise scientifique au système scolaire français. Selon lui, les politiques successives d'éducation prioritaire (EP) auraient eu des effets pervers en stigmatisant les établissements concernés, sans leur donner les moyens de fonctionner différemment des autres. Les effectifs y restent élevés avec 23 élèves en moyenne par classe dans les écoles primaires d'EP alors que les effectifs moyens sont sur l'ensemble des écoles de 23,67. Ces moyens insuffisants n'ont fait que renforcer la fuite des élèves des milieux les plus favorisés et le « turnover » des enseignants. Les enseignants les plus jeunes et les moins expérimentés y sont plus fréquemment affectés (au collège et lycée, 17 % ont moins de 30 ans contre 9 % ailleurs) et le climat scolaire n'est pas propice à des apprentissages sereins quand un tiers des élèves de collèges d'éducation prioritaire se sentent en

insécurité contre un quart ailleurs. Les élèves n'y acquièrent que 35 % des compétences attendues en fin de 3^e alors que ceux qui fréquentent les établissements regroupant les catégories sociales les plus aisées maîtrisent 80 % des compétences.

Par ailleurs, que ce soit en EP ou non, à résultats scolaires égaux, les élèves issus des milieux socio-économiques défavorisés sont davantage orientés vers les filières professionnelles. En 2007, avec une note comprise entre 8 et 10 au brevet des collèges, 66 % des enfants de cadres, d'enseignants, de chefs d'entreprise et de professions libérales vont en Seconde générale et technologique, contre un tiers seulement des enfants d'ouvriers. Enfin, l'objectif d'atteindre 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat a des réalités bien différentes selon l'origine sociale des élèves, car quand 90 % d'enfants des catégories sociales supérieures obtiennent un baccalauréat, seuls 40 % d'enfants d'ouvriers non-qualifiés l'obtiennent.

Pourtant les personnels n'ont pas baissé les bras et s'engagent pour la réussite des élèves dans des conditions de travail qui se sont dégradées. Certaines préconisations du CNESCO axées sur la prévention et centrées sur le cœur des apprentissages rejoignent les revendications portées par la FSU. ♦

La formation des enseignants en question

Les causes des inégalités scolaires sont multiples. Néanmoins, la formation initiale et continue des enseignants est un levier essentiel. Ce besoin en formation est clairement exprimé par les enseignants : selon l'enquête sur les conditions de travail publiée en décembre, 80,7 % des enseignants du premier degré et 63,8 % du second degré déclarent ne pas disposer d'une formation continue adaptée pour effectuer correctement leur travail. Cette formation continue - qu'il faut reconquérir - doit tout au long de la carrière compléter une formation initiale conçue sur l'ensemble du parcours universitaire de la licence au master. Appuyée sur les recherches en éducation réalisées dans le supérieur, elle doit articuler l'ensemble des dimensions du métier et construire une identité professionnelle.

Les enseignants ont besoin d'une formation disciplinaire, en didactique, en pédagogie et en sciences de l'éducation, mais aussi sur les méthodologies cliniques qui permettent de « re-travailler » les situations réelles, de développer une activité réflexive sur le métier. Ils doivent être ainsi mieux armés notamment pour prévenir ou lever les « malentendus » dans les apprentissages qui sont fréquemment socialement situés, pour identifier et éviter les renoncements ou les mises en « activité » qui laissent la construction des savoirs dans un implicite que beaucoup d'élèves ne décryptent pas. Il ne s'agit pas de rechercher à travers la formation une ou plusieurs méthodes miracles qui n'existent pas, mais d'outiller et de permettre aux enseignants de retrouver des espaces d'échanges et de formation pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier.



© BRUNO MAIA

Donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite



© BRUNO MAIA

Pour en finir avec les ghettos scolaires, assurer une plus grande mixité sociale au sein des classes et des établissements est indispensable.

Sans grande surprise, l'enquête commandée à Harris par la FSU révèle qu'une grande majorité de français estime que notre système éducatif fonctionne mal aujourd'hui (77 %) et qu'il accentue les inégalités sociales (57 %). Mais elle révèle aussi des attentes fortes de la population. Pour 77 % des Français, par exemple, l'objectif prioritaire est de « donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite ».

Il est en effet urgent d'en finir avec un système éducatif qui ne se donne pas les moyens de permettre à tous les élèves d'entrer efficacement dans les apprentissages, qui est toujours plus marqué par le poids des inégalités sociales dans la réussite scolaire.

Pour la FSU, tous les jeunes sont « éducatifs » au sens où ils sont capables de réussir. Mais cela suppose de mener une politique ambitieuse en agissant sur tous les leviers à la fois (contenus, pratiques pédagogiques, organisation des enseignements, mixité sociale, formation des personnels, travail en équipes pluriprofessionnelles...) et donc de faire le choix d'investir à la hauteur des enjeux.

Faire que le destin scolaire des jeunes ne soit plus lié à leur origine sociale interroge évidemment un certain nombre de politiques en

matière d'emploi, de conditions de vie, de logement, d'aides sociales... En finir avec les ghettos scolaires, assurer une plus grande mixité sociale au sein des classes et des établissements est indispensable. Mais on ne peut repenser la carte scolaire de manière efficace que dans le cadre d'une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire et de mixité de l'habitat.

La question de la réussite des élèves, de tous les élèves, interpelle toutefois d'abord et avant tout le système éducatif lui-même.

Une réelle transformation progressiste de ce dernier ne peut déjà se concevoir sans une réflexion sérieuse sur les contenus d'enseignement, sur les pratiques pédagogiques et sur les modalités d'évaluation.

Les programmes doivent rester nationaux : c'est une condition essentielle pour garantir l'accès de tous les élèves à une culture réellement commune et l'égalité des ambitions sur l'ensemble du territoire.

Les contenus d'enseignement doivent être à la fois exigeants, accessibles et mobilisateurs pour les élèves. Les savoirs jouent un rôle central dans la construction d'une

Inégalités Filles/garçons

Les différences entre filles et garçons persistent en matière de réussite scolaire, de parcours, de choix d'orientation et de poursuite d'études.

Les filles réussissent mieux que les garçons et sont moins nombreuses à sortir de formation initiale sans qualification ou diplôme (12 % contre 17 % des garçons). Mais à diplôme équivalent, elles s'insèrent moins bien dans l'emploi que les hommes. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique mais optent moins souvent pour les filières scientifiques (seulement 42 % de filles en terminales S, STI2D et STL en 2014). Obtenant plus souvent le baccalauréat que les garçons, elles sont même plus nombreuses à décrocher une mention B ou TB, notamment en S. Et dans l'enseignement professionnel, elles sont quasiment absentes des spécialités de la production (14 %).

culture commune vraiment émancipatrice. Et seuls des programmes construits en cohérence peuvent permettre un travail interdisciplinaire qui fasse sens pour les élèves, à partir de thématiques pertinentes.

L'évaluation doit encourager et valoriser les réussites des élèves, mais aussi permettre aux enseignants d'identifier clairement les difficultés rencontrées pour apporter des réponses didactiques et pédagogiques adaptées. Diversifier les stratégies d'apprentissage, sans entrer dans une logique d'individualisation des parcours, suppose de travailler avec des effectifs réduits, de lever les implicites scolaires en veillant à ce que ne soit jamais supposé acquis ce qui n'aura pas fait l'objet d'un enseignement en classe. Rien de tout cela ne peut se faire sans une formation solide des enseignants.

Il faut enfin favoriser le travail d'équipe et la concertation entre tous ceux qui jouent un rôle dans l'éducation des élèves. ♦

Mixité sociale à l'école : un levier pour combattre les inégalités scolaires

La mixité sociale à l'école désigne le degré de scolarisation d'élèves issus de milieux sociaux différents dans les établissements. La mesurer permet de rendre visibles des effets d'entre-soi sociaux et de ghettoïsation, quand par exemple des établissements concentrent très majoritairement des publics dits défavorisés. Mettre en place des politiques publiques qui permettent de rendre les établissements plus mixtes socialement est généralement envisagé comme un des moyens de lutter contre l'échec scolaire.

Le 13 décembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale, qui s'est emparé de ce thème dès 2015, organisait une journée d'étude sur la mixité scolaire et sociale au collège, échelon où les stratégies de sélection sont les plus flagrantes. L'état des lieux révèle une forte ségrégation sociale entre établissements, comme le montre la très grande inégalité de répartition sur le territoire des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés : 10 % des collèges en accueillent moins de 15 % quand, à l'autre bout du spectre, 10 % en concentrent plus de 63 %.

Le décalage entre public et privé est très important : la moitié des collèges publics accueille plus de 43 % d'élèves issus de milieux socio-défavorisés, ce qui n'est le cas que d'un collège privé sur dix. Le rôle structurel que joue l'enseignement privé dans le phénomène de ségrégation sociale, alors que ce dernier est abondamment financé par l'argent public, était dénoncé à la rentrée scolaire 2016 par l'économiste Thomas Piketty. Ce dernier questionne la volonté réelle du gouvernement de lutter en faveur de plus de mixité sociale et proposait d'imposer aux collèges privés un quota d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés en imaginant un système d'affectation commun aux collèges publics et privés sous contrat.



La très grande inégalité de répartition sur le territoire des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés est révélateur d'une forte ségrégation sociale entre établissements.

D'autres pistes sont avancées dans le débat public actuel. Pour le sociologue Choukri Ben Ayed, il faut lutter contre le contournement de la carte scolaire et limiter les dérogations. Il considère qu'« il faudrait réduire la liberté de choix de l'école pour aller vers la mixité sociale ».

Pour obtenir l'assentiment des familles, le CNEC proposait dès juin 2016 l'instauration du multi-secteur, un système qui tente de concilier souhaits des parents et impératif de mixité sociale.

Pour la FSU, la mise en concurrence des établissements doit cesser, en proposant une offre éducative qui ne privilégie pas les établissements déjà favorisés mais instaure un réel équilibre sur tous les territoires. Afin de faire face aux inégalités territoriales, les moyens pour développer le service public d'éducation doivent être revus à la hausse, ce qui suppose déjà d'arrêter de financer l'école privée. ♦

Les enquêtes PISA (pour les nuls...)



Parmi les préconisations de l'OCDE, certaines vont dans le sens de ce que porte la FSU, comme l'amélioration de la formation initiale et continue, la scolarisation des plus jeunes ou la prévention de la ségrégation.

Les enquêtes PISA (Programme International de Suivi des Acquis des élèves) sont nées en 2000. Il s'agit d'un programme de l'OCDE d'évaluation et de comparaison de l'efficacité des systèmes éducatifs visant à informer les dirigeants politiques pour l'amélioration de leur système éducatif.

Ces enquêtes, réalisées tous les 3 ans auprès de jeunes de 15 ans scolarisés, portent sur la culture en sciences et en mathématiques, et sur la compréhension de l'écrit. Les comparaisons sont établies à partir d'exercices de transpositions de connaissances et de compétences scolaires à des situations concrètes de la « vie réelle ».

Une évaluation visant à comparer les systèmes éducatifs est forcément partielle; une grande partie des programmes scolaires reste par exemple hors champ. De ce fait, et pour d'autres raisons méthodologiques, les palmarès ont parfois peu de sens alors que de nombreux médias s'en délectent.

En revanche, depuis les débuts, les enquêtes PISA pointent le caractère très inégalitaire et même, selon certains sociologues, élitiste du système éducatif français. Ainsi, aujourd'hui, le pourcentage en France d'élèves performants (niveau 4 de compétences) est supérieur à la

moyenne de l'OCDE. Mais à l'opposé, la proportion d'élèves en difficulté (sous le niveau 2) est aussi plus élevée et en légère augmentation depuis 2006. En compréhension de l'écrit, l'amélioration de la situation française en 2016 est liée à l'augmentation du score des performants et très performants (niveaux 4 à 6), alors que la proportion d'élèves sous le

niveau 2 (en difficulté) reste stable. L'enquête montre aussi que la situation sociale, économique et migratoire est aussi très déterminante. Selon les tests réalisés, en France, le statut socio-économique de la famille explique 28 % des écarts de performance des élèves, contre 22 % en moyenne dans l'OCDE. Parallèlement, les élèves de 15 ans immigrés subissent en moyenne un retard de 87 points en sciences en France, contre 53 points dans l'OCDE. Ces constats confirment l'impérieuse nécessité d'investir dans l'Éducation.

Parmi les préconisations de l'OCDE, certaines vont dans le sens de ce que porte la FSU, comme l'amélioration de la formation initiale et continue, la scolarisation des plus jeunes ou la prévention de la ségrégation.

Dans certains pays, les résultats de PISA ont produit par le passé un véritable choc. Ainsi, la première enquête, en 2000, avait révélé la faiblesse du système éducatif allemand. Ce choc a débouché sur des réformes qui ont permis à l'Allemagne de retrouver une meilleure place dans le classement. ◆

Colloque Éducation prioritaire, l'appel des chercheurs

Le SNUipp a lancé le 26 janvier un appel à transformer l'école pour réduire les inégalités scolaires. Cet appel met en avant le rôle moteur de l'éducation prioritaire dans la transformation de l'école. 45 chercheurs l'ont signé. Il s'appuie sur deux sondages concernant les dispositifs



« plus de maîtres que de classes » et les allègements des services. Le colloque organisé par le SNUipp après le rapport critique du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a voulu montrer les apports de ces dispositifs tout en soulignant les manques : manque de formation, effectifs trop élevés, peu d'accompagnement des équipes. Le SNUipp, avec la FSU, défend à travers ces dispositifs l'émergence d'équipes capables de réfléchir à leurs pratiques. Pour la réussite de tous les élèves.

Jacques Bernardin : « Créer les conditions pour des élèves « tous capables » »

Docteur en science de l'éducation, président du GFEN.

Comment analysez-vous les résultats des élèves français aux dernières évaluations internationales ?

Commençons par remettre les choses à leur place. Les résultats de PISA 2015 sont ceux des élèves de 15 ans ayant commencé leur scolarité élémentaire avec la loi Fillon (en 2005), les mesures De Robien sur la lecture (2006) et les programmes de 2008. Si PISA 2015 place la France dans la moyenne des pays de l'OCDE, avec des résultats comparables à 2012 (26^e sur 70 pays, 25^e en 2012), on ne peut s'en satisfaire. Deux caractéristiques sont récurrentes : une bipolarisation des résultats (en français, plus de 21 % des élèves français sont jugés « performants » contre 19 % en moyenne dans l'OCDE, le taux d'élèves en difficulté atteignant 22 %) et une discrimination selon l'origine sociale qui persiste, plus qu'ailleurs (près de 40 % des élèves français de milieux défavorisés sont en difficulté, selon les analystes de l'OCDE).

Évaluant le niveau des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences, le rapport TIMSS est plus alarmant, plaçant la France dernière du classement de l'UE, avec une surreprésentation des élèves fragiles (44 % en mathématiques et 45 % en sciences dans le premier quartile). S'il fallait regarder de plus près les items sur lesquels portait l'évaluation, cela ne peut exonérer d'une analyse de ce qui pourrait l'expliquer.

Pourquoi cette impuissance récurrente de l'école à lutter contre les inégalités ?

Ces évaluations confirment une ségrégation scolaire inacceptable dont les enseignants sont malgré eux les vecteurs. Par quels biais s'opère-t-elle ? Des recherches ont

montré que l'adaptation au niveau présumé des élèves, pensé à la baisse pour les élèves fragiles, tendait à accroître les différences. Considérer – comme la loi d'orientation nous y invite désormais – que les élèves sont « tous capables » nécessite d'en créer les conditions. La préparation du cours doit être éclairée par une analyse approfondie des contenus afin de pouvoir anticiper les passages délicats et les étapes de la conceptualisation. En matière scientifique comme dans d'autres domaines, les élèves ont des idées préconçues sur les objets étudiés et un point de vue sur le réel. Il revient à l'école de questionner les fausses évidences, de problématiser le quotidien, de permettre l'élaboration conjointe de notions en visant une maîtrise opératoire et durable.

Que nous apprend l'évaluation TIMSS 2015 à ce sujet ? La maîtrise des concepts est fragile, avec une difficulté à appliquer les connaissances en sciences. Au-delà du temps consacré à ces domaines (inférieur de 28 % en sciences, mais qui excède de 7 % en mathématiques la moyenne des autres pays), cela interroge la qualité des enseignements¹. On peut toujours apprendre une notion par cœur mais faute de compréhension approfondie du type de problème qu'elle permet de résoudre, cela reste une connaissance morte.

Dans quel sens les pratiques enseignantes doivent-elles évoluer ?

Les enseignants français sont peu à l'aise pour « donner du sens » aux apprentissages, pour « expliquer les concepts ou principes scientifiques » et « améliorer la compréhension des élèves en difficulté »². Ce qui interroge leur formation. Par exemple, beaucoup de professeurs des écoles

« Mettre les élèves en appétit, stimuler leur recherche, dynamiser les échanges et catalyser l'essentiel à en retenir, qui vaudra au-delà de la situation : cela exige une professionnalité que l'on a encore aujourd'hui du mal à développer dans l'institution. »



© MIRA/ALIA

ont eu des cursus plutôt littéraires, et la formation continue fait défaut. Sur les deux dernières années, 53 % n'ont participé à aucune formation en mathématiques et c'est le cas de 75 % d'entre eux en sciences. Or, ces failles révèlent le besoin d'une maîtrise plus experte des contenus et, notamment, des situations qui les ont générés et des processus qui les ont constitués.

Répondre à la question du sens du savoir, c'est d'abord créer la situation problématique propice à en amorcer l'invention. Mettre les élèves en appétit, mais aussi stimuler leur recherche, dynamiser les échanges et catalyser l'essentiel à en retenir, qui vaudra au-delà de la situation : cela exige une professionnalité que l'on a encore aujourd'hui du mal à développer dans l'institution. Le GFEN est un des lieux où se conçoivent et s'éprouvent de telles démarches d'apprentissage. Un secteur sciences vient de se constituer. ♦

1. Marc Comant, Marion Le Cam, « TIMSS 2015 mathématiques et sciences. Évaluation internationale des élèves de CM1 », Note d'information n° 33, MENESR - DEPP, novembre 2016.

2. Ibidem, p. 4.

Enquête

Generation what : une consultation qui bouscule les clichés

En 2013, France Télévisions et les sociétés Yami et Upian initiaient une enquête en ligne ouverte à tous les 18-24 ans permettant de dresser le portrait de la jeunesse française. 320 000 jeunes y participaient. Depuis, l'enquête devenue « generation what » a été élargie à l'échelle européenne. Les résultats français font apparaître une jeunesse innovante et fragile, aventureuse et cependant en quête de sécurité.

En 2013 France Télévisions et les sociétés Yami2 et Upian s'associent pour réaliser un web-documentaire sur la jeunesse française. Un questionnaire de 150 questions est proposé sur Internet. « Génération quoi » demande aux jeunes de 18 à 24 ans de renseigner des champs comme la politique, l'économie, et les encourage à donner leur sentiment sur des thèmes plus intimes comme l'amitié, l'amour, la famille... Le dispositif est interactif et la façon de poser les questions

révèle une certaine provocation qui à l'époque se voulait accrocheuse. Le pari est gagné et 320 000 jeunes français participent à l'enquête. Depuis l'enquête a été élargie à l'échelle européenne. Elle a attiré 600 000 jeunes au total.

Plusieurs sociologues s'étaient penchés sur les résultats 2013 de l'enquête en France pour dresser un portrait de la jeunesse. Loin des clichés habituels les réponses avaient permis de construire un échantillon représentatif de la jeunesse française, de ce qu'elle pense et ressent. Anne Muxel, directrice de recherches au centre de recherches politiques de sciences Po a, quant à elle, comparé les résultats de l'enquête en 2016 avec ceux de 2013 et a pointé des éléments qui confortent les points de vue exprimés lors de la première enquête.

Les jeunes qui ont participé à l'enquête font preuve de pes-



simisme. La persistance d'une crise économique et du chômage rendent leur perception de l'avenir hypothétique.

« Génération sacrifiée »

73 % pensent qu'ils sont la génération « sacrifiée », vouée à un avenir plus difficile que celui de leurs parents. Para-

doxalement 49 % croient en leurs possibilités de surmonter leurs difficultés et 59 % déclarent vouloir maîtriser leur destin. Carpe Diem est la devise qui domine à 65 %, gagnant 12 points par rapport à l'enquête de 2013. Ceci s'explique par le fait qu'ils ont majoritairement peu confiance dans les institutions ou dans le système politique. 87 % ne font pas confiance aux politiques et 99 % considèrent que la corruption est généralisée dans les partis. Ils ne sont pas attirés par une organisation politique et pensent à 93 % que la finance domine le monde. Cependant ils souhaitent à 72 % que la France reste dans l'union européenne. 63 % disent avoir confiance dans les organisations humanitaires. L'engagement ne les effraie pas mais ils l'envisagent sans les institutions dans lesquelles ils ne se retrouvent pas. Ils se situent davantage au niveau

Les jeunes et la politique



Le dernier sondage BVA (du nom des créateurs « Brulé Ville et Associé ») portant sur l'engagement des jeunes de 17 à 24 ans en politique dresse un portrait plutôt contrasté de la jeunesse française et corrobore les constats établis par l'enquête « generation what ». 65 % estiment que leur avis n'est pas pris en compte par les politiques qui selon eux se trouvent trop éloignés de leurs préoccupations au quotidien. Pourtant 43 % pensent aller voter à la prochaine présidentielle. 34 % placent les réseaux sociaux en tête pour les représenter, 29 % se retrouvent dans les syndicats étudiants ou les mouvements citoyens. Bien loin des hommes et femmes politiques qui ne recueillent que 8 % des avis, révélant une réelle méfiance à l'égard des politiciens.



« Génération quoi » demande aux jeunes de 18 à 24 ans de renseigner des champs comme la politique, l'économie, et les encourage à donner leur sentiment sur des thèmes plus intimes comme l'amitié, l'amour, la famille.

de la citoyenneté (62 % sont prêts à participer à un grand mouvement de révolte), d'une démocratie participative et la défense du pays. 39 % approuvent le retour au service militaire obligatoire et 82 % l'idée d'un service civil obligatoire. Ils n'ont pas vraiment confiance dans l'école et jugent le système scolaire sévèrement. 65 % l'estiment inégalitaire et méritocratique et inadapté au monde du travail à 87 %.

Une expérience scolaire douloureuse

Pour 27 % d'entre eux l'expérience scolaire a été douloureuse et 20 % se sont sentis déçus. Seuls 27 % recon-

naissent avoir été soutenus au cours de leur cursus et 30 % disent avoir été heureux à l'école.

Au niveau de leur vie professionnelle, 71 % des jeunes considèrent le travail comme une valeur importante mais ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur en termes de qualification ou de salaire, l'argent étant également une préoccupation très présente chez ces jeunes dont seuls 15 % estiment leur situation financière aisée.

Dans ce tableau assez pessimiste l'amitié occupe une place centrale pour 76 % d'entre eux. 90 % déclarent qu'ils ne pourraient pas être heureux sans amis. L'amour est une préoccupation omniprésente et le fait d'avoir des relations amoureuses est considéré comme important pour 83 % d'entre eux avec une conception de l'amour romantique basée sur des valeurs comme

Anne Muxel : « 70 % des jeunes se déclarent prêts à partir vivre ailleurs »



Anne Muxel est sociologue, directrice de recherche CNRS au CEVIPOF (CNRS/Sciences PO).

En quoi l'enquête « generation what » différente d'une enquête sociologique classique est-elle pertinente ?

C'est une consultation plus qu'une enquête. Disponible en ligne elle a permis à 320 000 jeunes français de répondre aux questions. Elle a rencontré ce succès parce que les jeunes ont pu répondre librement, n'étant pas face à un interlocuteur, certains thèmes relevant de l'intime comme leur sexualité, leur rapport à la religion ou leurs convictions. Des techniques de redressement ont été appliquées pour éliminer les biais en prenant appui sur des indicateurs tels que l'âge, l'identité de genre ou le niveau d'études. Ce redressement a permis d'avoir une base d'échantillonnage de 20 000 jeunes pour 2016 qui est représentatif.

Les jeunes français-e-s sont-ils différents des jeunes européens ?

Nous retrouvons des constantes générationnelles comme le mode de vie ou les pratiques culturelles. Mais ce qui est remarquable, c'est le pessimisme ressenti par les jeunes français. Ils sont marqués par l'inquiétude dans un contexte socio-économique difficile où le chômage est fort. Ils rêvent d'une véritable autonomie et 70 % se déclarent prêts à partir vivre ailleurs leur pays ne leur offrant pas les moyens de se réaliser. Ils aspirent fortement à être considérés par rapport à leur « utilité sociale ».

À quelles valeurs sont-ils-elles attachés ?

La famille reste la valeur refuge. Ils accordent une grande importance à la vie privée et personnelle. Certainement pour contrecarrer les difficultés socio-économiques qu'ils subissent. L'amour les protège. On peut noter une dissociation entre leur vie sexuelle riche en ouverture et expériences et les choix assez traditionnels quant à la vie conjugale.

Enfin ils adhèrent à un engagement social mais sans les institutions dont ils se méfient. La démocratie directe et la protestation sont des formes d'actions qu'ils choisissent. Ils comptent sur eux avant tout pour développer leurs projets qu'ils n'estiment pas encouragés par la société.

la fidélité qui fait retour et une sexualité ouverte, faite d'expériences diversifiées moins imprégnées de machisme que par le passé.

La famille, valeur refuge

Enfin la famille reste la valeur refuge. Ils savent pouvoir compter inconditionnellement sur leurs proches quels que soient les problèmes rencontrés. 87 % pensent que leurs parents soutiennent leurs choix et leur apporteront soutien affectif et matériel.

Cette enquête a le mérite de dresser un portrait inédit des jeunes Français. Les résultats révèlent des citoyens assez pessimistes, mobilisés bien que défiants, lucides et porteurs d'espérances, confiants dans leurs capacités à surmonter les obstacles dans une optique collective. Mais ils sont persuadés qu'il leur faut compter d'abord sur eux-mêmes. Des résultats bien loin des clichés véhiculés et dont les politiques devront s'emparer. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Bonne année 2016 pour le cinéma

Les salles de cinéma ont affiché leur bonne santé en 2016 avec une hausse de 3,6 % de fréquentation par rapport à 2015. 213 millions d'entrées en France, c'est le meilleur chiffre en 50 ans après 2011, année record avec 217 millions d'entrées. Les variations d'une année sur l'autre doivent beaucoup aux films projetés. En 2016, les films américains réalisent 52,6 % du marché. Disney se taille la part du lion avec *Zootopie* sorti en février (4,8 millions d'entrées), *Vaiana* (3,8 millions) pour le seul mois de décembre et *Le livre de la Jungle* (3,6 millions). Le cinéma français n'est pas en reste. Il réalise 35,3 % du marché (contre 44,5 % en 2014, une année record) et talonne Disney avec les 4,6 millions d'entrées de *Tuche 2, le rêve américain*. Les comédies françaises confirment ainsi leur attrait : *Camping 3* réalise 3,2 millions d'entrées et *Radin !* avec Dany Boon 2,9 millions. *Chocolat*, le film biographique que Roschdy Zem a réalisé sur l'histoire du « clown nègre » incarné par Omar Sy, a séduit 1,9 million de spectateurs. Les films d'auteur restent loin de tels scores, même si le documentaire écologique franco-allemand *Les saisons*, de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud, et *Juste la fin du monde*, le dernier long-métrage de Xavier Dolan, dépassent le million d'entrées. À noter les 508 000 entrées de *Merci Patron* de François Ruffin, un documentaire sur un couple licencié d'une usine du groupe LVMH pour cause de délocalisation. En revanche, seulement 337 000 entrées pour *Toni Erdmann* de Maren Ade, et 909 000 pour *Moi, Daniel Blake* de Ken Loach, malgré sa Palme d'Or à Cannes.



Londres en couleur

Les dix-sept ponts qui enjambent la Tamise vont être illuminés. Suite à un concours international où 105 projets ont été présentés, c'est le plasticien américain Leo Villareal qui a été choisi avec les architectes et urbanistes britanniques Lifschutz, Davidson et Sandilands. En 2013 il avait serti de 25 000 LED le pont San Francisco-Oakland Bay en Californie, installation qui a été pérennisée cette année. Le choix suscite l'enthousiasme mais aussi plusieurs critiques à l'heure des économies d'énergie.



© VILAREAL - LIFSCOUTZ-DAVIDSON-SANDILANDS

7^e pour Circulation(s)

La 7^e édition de Circulation(s), le festival de la jeune photographie européenne organisé par Fetart, association animée par 46 bénévoles, envahit le CentQuatre-Paris jusqu'au 5 mars. Marion Hislen a créé la manifestation pour défendre la création artistique contemporaine innovante. Parrainée par Hercules Papaioannou, directeur du Musée de la Photographie de Thessalonique, cette édition présente 44 photographes et, pour la première fois, s'associe à d'autres lieux, comme les galeries Clémentine de la Féronnière, Escalate à la Grange aux Belles, Esther Woerdehoff, Fisheye, Intervalle, La Capsule, Little Big Galerie ainsi que la Librairie 29.



© PHOTOVIVA

La Micro-Folie de Sevrain

La culture fait son entrée dans le quartier Beaudottes de Sevrain, en Seine-Saint-Denis, avec l'installation d'un lieu pionnier baptisé Micro-Folie. Inauguré le 12 janvier, ce musée numérique relie grâce à une scénarisation d'avant-garde une population oubliée à huit grands musées nationaux,



© JUDY CAHILL

Le Louvre, Versailles, Quai Branly, la philharmonie de Paris, devenant une référence mondiale pour un possible vers les territoires ruraux et périphériques des grandes métropoles.

Le MAIF Social Club

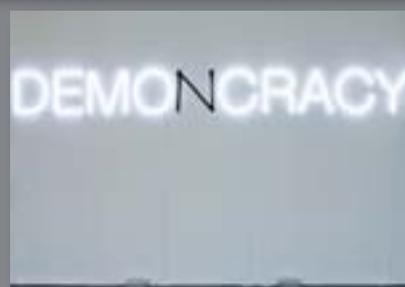


© PHOTOVIVA

Amateurs d'art, curieux, enfants, le grand public donc, a un nouveau lieu participatif dédié à l'art et à la culture sous toutes ses formes. Après la refonte de son site internet, la mutuelle a matérialisé son accueil du public avec un lieu simple et convivial, d'accès gratuit, équipé d'un espace bibliothèque et presse, d'un espace d'exposition modulable et, à l'étage, d'une salle où sont programmées rencontres et conférences, inaugurée par le sociologue Edgar Morin le 14 janvier dernier. La première exposition, intitulée Iconomania, donne à voir et à toucher des œuvres numériques jusqu'au 31 mars, 37 rue de Turenne, Paris 3^e.

Nouveau panorama de la scène artistique arabe

En invitant la fondation Barjeel, qui gère la collection du sultan Al Qassem, l'Institut du Monde arabe offre un panorama inédit de la scène artistique arabe à travers 90 chefs-d'œuvre créés entre la seconde moitié du xx^e siècle et aujourd'hui. Si la nouvelle génération de l'art contemporain arabe est reconnue en France à travers Adel Abdessemed, Marwan, Mohammed Cherkouki ou encore Kader Attia, de nombreux artistes présentés seront une découverte. L'autre aspect inédit de l'exposition est que sa scénographie propose une plongée du visiteur dans l'univers d'une collection et, en fin de parcours, dans l'intimité du collectionneur. Des documents officiels, correspondances, et images d'archives dévoilent la prospection et la sélection minutieuse du collectionneur. Du 28 février au 2 juillet 2017.



Paphos et Aarhus, capitales 2017

En 2017, il y a deux capitales européennes de la culture : l'une chypriote, Paphos, l'autre danoise, Aarhus. L'une portée par la mythologie, l'autre par la valorisation de l'environnement.

Les villes d'Europe qui se portent candidates au titre de capitale européenne de la culture pour une année sont désignées sur la base d'un programme culturel dont elles assument la mise en place.

En 2017, les deux lauréates, Paphos sur l'île de Chypre et Aarhus au Danemark, sont peu connues mais les festivités annoncées décideront peut-être les Européens à aller les découvrir. Un moment d'autant plus intéressant que les choix du programme culturel contraignent le comité organisateur de chaque ville à se projeter dans le futur et offrent l'opportunité d'un développement culturel inespéré. Comme ce fut le cas pour Lille qui, depuis 2004, son année capitale, ne cesse de rebondir à travers les événements imaginés à travers la structure Lille3000.

Entre puissance du mythe...

La cérémonie d'ouverture de la ville chypriote, programmée les 28 et 29 janvier, a pour thème « Mythe et religion ». Une façon de mettre en lumière le mythe fondateur de sa création, issu de la légende de Pygmalion et Galatée. La Néréide Galatée est en soi une œuvre d'art dont le sculpteur Pygmalion, selon la mythologie grecque, est tombé amoureux après l'avoir lui-même façonnée. Ayant convaincu la déesse de l'amour Aphrodite de donner vie à la statue, Paphos est né de leur union. Plus de 150 projets rythmeront l'agenda



En 2017, les deux capitales européennes de la culture sont Paphos, sur l'île de Chypre, et Aarhus, deuxième ville du Danemark.

de la ville, la gastronomie sera célébrée en février, l'opéra et le théâtre en mai, dans les extérieurs antiques. Après la parade de flottilles de bateaux qui animera le vieux port le 1^{er} juillet, c'est sur la plage en août que le cinéma donnera rendez-vous dans cette station balnéaire très prisée des estivants. Pour la directrice artistique de Paphos2017, Georgia Doetzer, « La notion d'ouverture est centrale au programme ». Cela au moment où l'ONU rouvre des pourparlers pour la réunification de l'île coupée en deux depuis 1974.

... et transformation du territoire

Après Copenhague, Aarhus est la seconde ville danoise à accéder au titre de capitale européenne de la culture. Si, monarchie oblige, la reine Magrethe II a lancé les festivités le 21 janvier en brandissant un petit bateau blanc évocateur des Vikings, la devise d'Aarhus2017, « Let's Rethink », invite davantage à repenser et à transfor-

Capitale européenne de la culture

S'il est un domaine qui fait peu de contestation dans l'action européenne, c'est bien la culture. Le programme Erasmus fête ses 30 ans avec pour seul reproche de n'avoir pu toucher plus d'étudiants, et les capitales européennes de la culture connaissent un succès jamais démenti. Depuis 1985, le Conseil des ministres de l'Union européenne désigne chaque année deux ou trois villes européennes de la culture dans le but de « mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ».

En 2016, la ville espagnole de Donostia-San Sebastián et Wrocław en Pologne portèrent le titre. Le programme des festivités de la seconde fut quelque peu ébranlé par les mouvements décidés par le gouvernement nationaliste, qui ont décidé le dramaturge Krystian Lupa à faire front au sein du prestigieux théâtre Polski de Wrocław, alors que le Festival d'Automne à Paris lui rendait un hommage en trois pièces. Le titre de capitale européenne a ainsi été un haut-parleur inédit pour les droits démocratiques.

mer le territoire en un laboratoire culturel du XXI^e siècle avec dans le viseur les nouveaux défis globaux. Cette mentalité du changement passe autant par l'art et la culture que par les actions proposant des solutions durables et des nouveaux modèles de croissance. L'autre spécificité d'Aarhus est la concentration d'entreprises alimentaires spécialisées : des agriculteurs et producteurs alimentaires aux coopératives globales. L'innovation culinaire et la nourriture haut de gamme ont fait gagner à la ville le titre de « Région Européenne de la Gastronomie 2017 » lors de l'exposition universelle Milan 2015 et, avec le Food Festival 2017, les thématiques gastronomiques sont nombreuses. Deux façons de concevoir la société, qui peuvent sembler aux antipodes. Mais n'est-ce pas la richesse et la diversité des peuples de l'Europe ? ♦

Véronique Giraud

Tourisme et culture font bon ménage

Le tourisme culturel représente 40 % des activités touristiques mondiales. Cette forme de tourisme devient un outil de développement économique, territorial, social et culturel de plus en plus structuré par les acteurs locaux. Le chiffre ne date pas d'hier, il a été rendu public par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en 2007. Le tourisme culturel représente 40 % du tourisme mondial et, alors que ce taux aurait besoin d'être réactualisé, l'organisation estime qu'il est en augmentation.

En France, selon la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances, le tourisme en général représentait 158,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus d'1 million d'emplois en 2015. Dans ces chiffres, le poids du tourisme culturel n'est pas anodin. D'une part, les touristes en font de plus en plus la demande. D'autre part villes, départements et régions le développent et, en décembre, la ministre de la culture Audrey Azoulay

annonçait le lancement en 2017 d'une stratégie en sa faveur.

Pas seulement pour son impact économique, déjà. Mais aussi pour le développement des territoires et la démocratisation de l'accès à la culture. Répondre à ces enjeux nécessite de cesser de considérer la culture comme un coût pour l'envisager comme un investissement structurant. Certains territoires comptent beaucoup sur ce secteur. À l'exemple de la région Limousin qui, bien avant sa fusion avec Aquitaine, a mis en place l'Agence de valorisation de l'économie de la culture (AVEC).

L'arrivée du numérique comme outil de développement

Sur ce territoire, essentiellement rural, la culture est plus que jamais considérée comme un facteur d'attractivité. L'AVEC soutient les filières artistiques et culturelles par diverses actions, mais s'appuie aussi sur les nouvelles technologies pour conduire sa



© F. HERMELIN

politique de développement. En 2010, l'agence a lancé le projet *Géoculture le Limousin vu par les artistes*. Ce site Internet, présentant 1 248 œuvres géolocalisées, a été complété l'été dernier par une application mobile qui « permet d'associer découverte touristique du territoire et découverte d'œuvres », explique Giulia Garatto, responsable développement à l'AVEC. On y trouve par exemple un parcours sur

les traces de Claude Monet qui, au cours d'un séjour dans la Creuse, réalisa une série de tableaux: les paysages peints sont géolocalisés, même si les œuvres sont, elles, éparpillées dans des musées à travers le monde. « Nous avons construit des passerelles avec le Comité du tourisme en Limousin pour développer des outils de valorisation touristique », poursuit Giulia Garatto.

Le numérique s'est imposé dans l'univers de la culture. À Avignon, il permet de renforcer l'attractivité tant des événements que du patrimoine et du terroir du Vaucluse. À l'initiative d'Olivier Py, le directeur du Festival, et de Paul Hermelin, celui de Cap Gemini, la French Tech culture a pu voir le jour. Son projet est de créer un écosystème favorisant l'éclosion de startups qui développent des solutions pour les acteurs du monde de la culture. Par exemple, Théâtre in Paris a

Les musées parisiens en manque de touristes



© F. HERMELIN

Les musées pèsent lourd dans l'offre touristique, mais ils peuvent aussi en pâtir, comme cela a été le cas à Paris après les attentats. Les touristes étrangers composent 70 % du public des musées parisiens et ceux-ci ont vu à nouveau leurs entrées en baisse en 2016 à l'exception du Centre Pompidou qui a accueilli 9 % de plus de visiteurs (3 336 000) que l'année précédente et du musée des Beaux-Arts de la ville de Paris (+ 10 %) avec son exposition sur Oscar Wilde. Le Louvre a bien reçu 7,3 millions de visiteurs, mais c'est 15 % de moins que l'année précédente. Orsay est en baisse de 13 % avec 3 millions d'entrées malgré une belle réussite de son exposition sur le Douanier Rousseau qui a cumulé 480 000 entrées. Picasso, qui est pourtant une valeur sûre, n'a pas réussi à relever la mauvaise année du Grand Palais avec ses 136 500 entrées.



Avignon sait combien son attrait touristique doit à son patrimoine et au festival international.

étérenné en première mondiale en 2015 lors de la représentation du Roi Lear en ouverture du Festival, des lunettes de réalité augmentée connectées permettant d'afficher individuellement des sous-titrages sans pour autant impacter sa vision du spectacle.

L'enjeu de la démocratisation

Si l'outil numérique permet de toucher un public plus large, Pascal Keiser, coordinateur général de la French Tech culture et cofondateur de The bridge, l'accélérateur mis en place pour appuyer les startups, note « chez les opérateurs culturels, une réticence à se considérer comme opérateurs touristiques. Il y a souvent l'idée que donner une vocation touristique à une structure culturelle, c'est un peu pécher. Or, quand on est un grand festival, un site culturel classé à

l'Unesco, on devient un site touristique ».

Le développement du tourisme culturel ne passe pas seulement par les technologies. Depuis une quinzaine d'années, on constate l'émergence du tourisme dit expérientiel ou créatif. « C'est une grande tendance » observe Maria Gravari-Barbas, professeur de géographie et directrice de l'IREST depuis 2008. « Le tourisme n'est plus vu comme une consommation de service, mais comme la possibilité de vivre une expérience ». Ateliers artistiques dans des centres d'art, participation à des chorales, cours de cuisine pour découvrir la gastronomie locale, « c'est un renversement total du paradigme. Alors que dans le tourisme c'est le local qui donne à voir sa production aux touristes, dans cette situation c'est parfois le touriste culturel qui offre ses talents et ses performances aux locaux ». Vient enfin l'enjeu de démocratisation.

Maria Gravari-Barbas : « Un tourisme porteur de développement local »



Maria Gravari-Barbas, directrice de l'Institut de recherche et d'études supérieures sur le tourisme et directrice de la chaire Tourisme, culture et développement de l'Unesco.

Qu'appelle-t-on tourisme culturel ?

Il y a deux manières de considérer les choses. La première, au sens strict est de le définir comme un tourisme touchant les lieux reconnus comme culturels, les musées, monuments, sites historiques ou bien les événements culturels. Mais une approche me semble beaucoup plus juste, beaucoup plus anthropologique. Elle concerne le tourisme qui permet aux visiteurs d'aborder culturellement le contexte dans lequel ils se trouvent, de rencontrer une autre culture, de se projeter vers une altérité. Des chercheurs considèrent que tout tourisme est a priori culturel.

Vous dirigez la chaire Tourisme, culture et développement de l'Unesco, quel est l'enjeu ?

Un enjeu énorme pour l'Unesco. En particulier pour le centre du patrimoine mondial de l'humanité puisque ces lieux, qu'on le veuille ou non, sont également des hauts lieux du tourisme et vont devenir de plus en plus touristiques avec le label de l'Unesco. Il ne s'agit pas de freiner ce tourisme, un bien inscrit au patrimoine mondial est un bien de l'humanité, cela implique que l'humanité puisse y accéder. Mais l'enjeu est de développer un tourisme durable qui respecte l'authenticité des sites, soit porteur de développement local afin que les populations locales en profitent davantage qu'aujourd'hui. Pour cela, nous mettons en place des formations pour les managers de ces sites. Nous étudions aussi comment tout est organisé, notamment où vont les ressources.

Au sein de l'Irest vous étudiez les pratiques touristiques. Après l'émergence du tourisme créatif, constatez-vous d'autres évolutions ?

Oui, le tourisme dit hors des sentiers battus, qui consiste en la mise en tourisme de lieux ordinaires, par exemple en banlieues métropolitaines, de lieux qui ne sont ni historiques ni touristiques, avec des parcours urbains, des visites de lieux insolites, de sites industriels. Il y a une forte demande des acteurs locaux pour ce tourisme qui révèle une certaine injustice spatiale. Il s'agit d'ouvrir au tourisme des lieux qui en ont été jusqu'à maintenant à la marge, centres urbains, sites industriels, etc.

Développer le tourisme culturel, c'est aussi permettre à un public plus large de rencontrer le patrimoine et les œuvres. L'Union nationale des associations de tourisme de plein air, qui regroupe 1 500 structures de vacances portées par les mouvements d'éducation populaire, vient de signer une convention avec le ministère de la culture pour faire entrer l'art dans ses centres, à travers des expositions, rési-

dences d'artistes, etc. Le concept sera testé l'été prochain en PACA, Occitanie et Grande Aquitaine. « Notre réseau joue un rôle important dans le développement des territoires avec plus de 40 % de ses centres implantés en zone rurale » confirme Michèle Demessine, la présidente de l'Unat. Démocratisation, développement économique et territorial, tout est dit. ♦

Pierre Magnetto

Aurélien Lemonier : « L'histoire de l'immigration du point de vue de la mondialisation »

Aurélien Lemonier a pris en janvier 2017 les fonctions de directeur du Musée national de l'histoire de l'immigration.

Vous êtes architecte, vous avez travaillé parmi les collections d'art moderne et contemporain du Centre Pompidou. Pourquoi postuler pour un musée d'histoire ?

Effectivement, je ne suis pas initialement conservateur du patrimoine mais architecte et historien de l'architecture. La question de la transformation des territoires par la modernité, puis par la mondialisation, est vraiment l'objet de mon travail.

Je me suis rendu compte, dans la mondialisation, que la colonisation d'autre part, les études postcoloniales d'autre part, étaient des territoires de recherche fondamentaux pour les musées. C'est ce qui a constitué mon positionnement au sein du musée de l'histoire de l'immigration. Au Centre Pompidou, comment aborder la question de la présence de la colonisation ou de la décolonisation en Algérie ? Frontalement, on ne le peut pas. Par contre, en passant par des figures comme celles des architectes, en travaillant sur les transformations de la ville, là la question devient beaucoup moins polémique que si vous l'abordez frontalement sur la guerre d'Algérie.

Le musée renouvelle ses équipes, fait entrer l'art moderne et contemporain. Vous-même introduisez votre parcours dans l'architecture. Une redéfinition ?

Le sujet est en train de se faire, c'est ce qui m'a attiré ici. C'est assez extraordinaire de créer l'identité d'une institution. Nous sommes un musée qui collecte les traces et qui essaie de parler d'une culture

qui est en train d'advenir. On ne sait pas ce qu'elle sera mais sur toutes ces mutations, ces migrations, sur la base d'une histoire de l'immigration mais surtout sur la transformation du monde.

Mais le musée de l'immigration a encore besoin de remémorer l'histoire du xx^e siècle pour parler du xx^e...

Le début de l'histoire, on ne veut pas l'entendre, et la fin de l'histoire, on ne la connaît pas. En même temps, on voit bien que toute une famille d'intellectuels d'une nouvelle génération ne parle que de ça. Quand vous regardez l'actualité littéraire, avec *L'histoire mondiale de la France* dirigée par Patrick Boucheron, la moitié du livre parle des migrations. De ce point de vue, nous sommes l'inverse du Quai Branly qui se présente dans son identité comme étant la culture de l'autre. Le musée national de l'histoire de l'immigration présente notre culture transformée par la présence de l'autre.

C'est un sujet qui suscite beaucoup de crispations sur le plan politique...

C'est la raison pour laquelle il faut prendre beaucoup de distance par rapport au sujet. La question que je me pose c'est : quel serait l'axe neutre de l'immigration ? Un musée c'est une boîte à outils et aujourd'hui elle est fortement prise dans les tabous. Si le Palais de la Porte dorée est peu visible dans le paysage des musées, c'est que son identité n'est pas détachée de toutes les connotations liées à la période coloniale. Or il y a un vrai appel des gens de ma génération



Né en 1976, Aurélien Lemonier est diplômé d'architecture. Après avoir exercé une activité libérale, il devient en 2008 conservateur au sein du département architecture du Centre Pompidou. Il enseigne à l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI). En novembre 2016, il est choisi par l'établissement public de la Porte Dorée pour diriger le musée national de l'histoire de l'immigration.

pour pouvoir sortir de la culpabilité et de la victimisation de l'autre côté. Ce que l'on ne dit pas mais ce que l'on voit, ce que l'on pointe, c'est d'aborder la question du point de vue de la mondialisation. C'est-à-dire tenter de devenir un dénominateur commun plus conceptuel, plus abstrait, qui permet de dire : nous sommes l'observatoire des transformations du monde à venir. Et nous sommes précisément un lieu de création et d'hospitalité parce que notre rôle et notre devoir c'est d'essayer de donner une lisibilité de l'histoire relativement récente, des 150 dernières années, mais aussi et tout autant de donner la parole aux acteurs qui expriment, problématisent, s'interrogent sur les transformations actuelles du monde. Pour moi, c'est pour cela que nous sommes un musée dédié et très ouvert à la création contemporaine. L'architecture, le design, les arts appliqués, le paysage, sont des créations qui interrogent sans pour autant porter le poids d'une responsabilité. L'enjeu c'est d'ouvrir les portes. C'est aussi d'identifier, de laisser la parole, de poser la création pour interroger les transformations massivement liées aux circulations et aux immigrations. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

STAGE FEMMES FSU - CGT - SOLIDAIRES

Les 16 et 17 mars 2017 - Bourse du travail de Saint-Denis



Austérité et perspectives de genre

avec Isabelle Guérin, socio-économiste, une intervenante d'Attac-genre et deux syndicalistes belges (FGTB).

Femmes / hommes : des différences naturelles ?

avec le film « Hommes grands, femmes petites », suivi d'un échange avec Priscille Touraille, socio-anthropologue, puis les interventions d'Odile Fillod, sociologue, Muriel Salle, historienne, et Cécile Ottogali, historienne du sport et de l'EPS.

Femmes et numérique

avec Isabelle Collet, chercheuse en sciences de l'éducation, Bibia Pavard, historienne, et Josiane Jouët, professeure en sciences de l'information et de la communication.

IVG, une lutte d'actualité

avec des militantes de Pologne et des Pays-Bas et le Planning Familial 93.

AUTRES STAGES

FISCALITÉ

le 23 mars 2017

QUESTIONS EUROPÉENNES

le 23 mars 2017

Tous les ans, le centre de formation de la FSU organise une vingtaine de stages ouverts aux syndiqués de la FSU sur des thèmes divers et variés, en lien avec les dossiers traités par la Fédération.

Pour s'inscrire à un stage, l'adhérent intéressé doit contacter soit son syndicat national, soit sa section départementale FSU.

Pour plus d'informations sur le programme détaillé de tous les stages proposés et les modalités d'inscription, rendez-vous sur le site du centre de formation de la FSU à l'adresse <http://formation.fsu.fr>

**COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.**

EN CE MOMENT

**2 MOIS
OFFERTS***

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2017

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*2 mois de cotisation offerts la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2017 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours ou à venir.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

